BRANGES...

Chapitre spécifique sur Branges, commune indépendante jusqu'à sa fusion administrative avec la commune d'Arcy-Ste-Restitue le 01-01-1973.

Sommaire historique de Branges : BRANGES, Brangioe, Brangia en 1180.

Le village a une dépendance isolée : la Bove de Garainier. La présence des Boves ou cavernes creusées dans ces falaises calcaires atteste d'un passé plus que lointain de la présence de l'homme dans cette gorge étroite....Voici les seigneurs de Branges :

1178-90, un Guy 1er de Branges, deux enfants : Guy et Milon ;

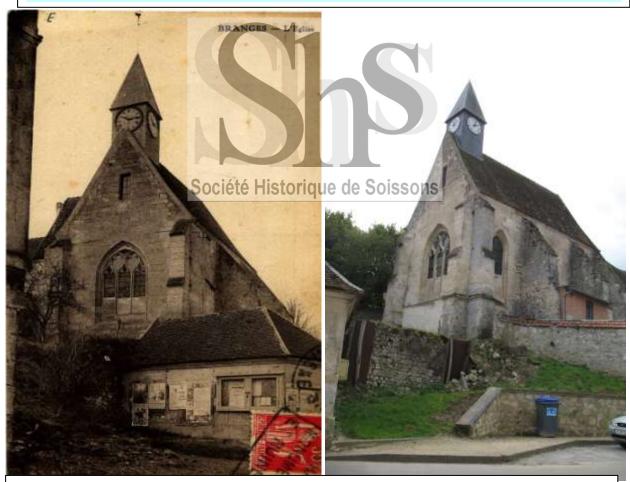
puis un Guy II, vers 1356, un Guy IV alias Robert dit l'Etonné, écuyer, sgr (seigneur) de Branges fils de Jean.

Vers les années 1400, Eustache d'Harzillemont ; on le croit avec raison descendu de la maison de Châtillon. Son fils Jean 1^{er}, capitaine de 100 hommes d'armes, fut député aux états de Tours par la noblesse du Vermandois **en 1468** ; femme inconnue ; 22 enfants dont Jean, Michel chevalier de Rhodes, grand bailli de la Morée, cap. Général des galères de la religion.

1490, Jean II, époux de Madeleine de Broie. Puis Guy, époux de Marguerite de la Mothe.

En **1592 le 13 octobre,** Moïse de Thumery (décédé en 1617) seigneur de Voluceau, **Branges** et Loupeigne épouse Claude de la Baume de Castre (fille de Joachin de la Baume, seigneur d'Estre et de Petignicourt et de Madelaine de Castres de Mechery).

A suivre...



Village de l'ancien Valois, bâti dans une gorge étroite creusée dans la cassure du plateau du Tardenois s'élargissant dans un vaste marais. L'église s'y accroche depuis le XIIème siècle. Construit autour d'un château et sa ferme seigneuriale, autrefois de l'intendance, du bailliage de Soissons, aujourd'hui du canton d'Oulchy-le-Château.

Patron : St Martin. Branges est la patrie **de J.B. Gohier** vétérinaire distingué mort en 1819. À la Révolution, son curé **l'abbé Denis-Joseph Manesse** est un ornithologiste distingué.

1221. En 1221, érection de la cure de Branges. La paroisse était attachée à celle d'Arcy. La Charte qui en fait foi, se trouve à l'évêché de Soissons : le parchemin original a été encadré par Mgr de Collangettes.

Ainsi: « Sous Guy l'abbé de l'abbaye de St Jean des Vignes, le prieur curé d'Arcy voyant que Branges son annexe lui était à charge à cause de la longueur du chemin qu'il avait à faire à un chanoine de St Jean des Vignes qui demeurant avec lui pour servir cette cure, la donna à un prêtre séculier au consentement de l'abbé de St Jean des Vignes et de toute la communauté avec plusieurs restrictions particulièrement pour les paroissiens de Branges comme celle de toujours reconnaître l'église d'Arcy comme leur mère et principale église. La cure de Branges qui n'avait été donnée à ce prêtre séculier que comme vicariat se sépare de celle d'Arcy et est desservie en titre de cure par un chanoine de notre maison*. » *St Jean des Vignes.

Après la Révolution et le rétablissement du culte religieux, le curé d'Arcy est de nouveau desservant de la paroisse de Branges.

Le parchemin original est aux archives du diocèse ; Mgr de Collangettes l'a encadré. Il était jadis scellé sur cordelettes passant par repli et oculi.

En voici le texte en latin et sa traduction de 1993 par Mme Cécile Souchon.

1221 (v. st.).- s.1.

Jacques de Bazoches, évêque de Soissons, notifie que le curé d'Arcy-Sainte-Restitue, du consentement de l'abbé et du chapitre de Saint-Jean-des-Vignes, présentateurs, a autorisé les habitants de Branges à avoir un prêtre résidant, moyennant partage des revenus.

A. Original sur parchemin jadis scellé sur cordelettes passant par repli et oculi.

A. Original sur parchemin jadis scellé sur cordelettes passant par repli et oculi.

Jacobus Dei gracia Succeionensis, opiscopis in perpetuum. Noverint universi quod presbyter de arceio de assensu abbette et capituli Sancti Johannis in Vineis ad quos perbinet esclusia da Arcelo concessit paerochianis suis de Bragiis, salvo jure utriusque esclusia en decimis suis tam majoribus quam minutis / acquistite et acquirendis, et acquise in decimis suis tam majoribus quam minutis / acquistite et acquirendis done et la decimis suis tam majoribus la residentem cujus et presentatto done et la declesiam sancti johannis in perpetuum pertnebtt hoc modo quod incite la declesiam sancti johannis in perpetuum pertnebtt hoc modo quod incite la declesiam sancti johannis in tizandos; licest etiam sacerdoti sitem multere perbetum tente ad seperational domorum ad ecclesiam de Arceio tanquam ad matrem est ad seperational domorum ad ecclesiam de Arceio tanquam ad matrem est ad seperational compresenti si presbyter / ejusdem ville voluerit. Nichilominus tamen apud Arceium senti si presbyter / ejusdem ville voluerit. Nichilominus tamen apud Arceium pro eodem defuncto celebrabitur el presbyter de Arceio noluerit et communes erunt oblationes earumdem missarum, vel etiam / unius si una sola celebretur et ubleumque celebratur presbyterio de Arceio apud Branges sepeliri, nichilominus tamen communes erunt oblationes facte pro eodem defuncto / presbyteris espedictis. Et ne prefati homines de Brangiis videantur matrem suam ecclesiam de Arceio eliquisse oportebit eos in die Pentecostes et in festo emium Sanctorum et in Nativitate / Domini ad magnam missam et in dominica proxima post festum Beate Restitute virginis tamquam fideles filios ad matrem ecclesiam eandem couvenire. Niei forte aliquis remaneat qui non possit / ire aliqua causa rationabil competiente et si forte contigerit quod dominus de Brangiis in eidem festis diebus secum habeat milites, oblationes corum et capitum domorum in villa remanentium / presbyter de Arceio reddere tenebitur. In d vini in vinagiis de Basoches percipiendos ad mensuram de Basoches et AL soli-dos fortium in censiva de Brangiis et masuram unam liberam ad domificandum ortum quendam libere et quiete possidendum. Nos autem salvo in omnibus jure nostro et ecclesie nostre ad petitionem prenominatarum rata volen-tes permanere supradicta in eorum confirmationem et testimonium presentem pa-ginam sigilli nostri munimine duximus roborandam.

Actum anno millesimo ducentesimo vecesimo primo.



.../...

Jacques par la grâce de Dieu évêque de Soissons à perpétuité. Que tous sachent que le curé d'Arcy, du consentement de l'abbé et du chapitre de St Jean des Vignes auxquels appartient l'église d'Arcy, a concédé à ses paroissiens de Branges - sauf le droit des deux églises sur leurs dimes tant grosses que petites, acquises et à acquérir - d'avoir un prêtre séculier résidant dont la présentation donation appartiendra pour toujours à l'église de St Jean de telle manière qu'ils puissent avoir des fonts baptismaux ; que ledit prêtre puisse aussi purifier les femmes, célébrer des mariages, et avoir un cimetière pour enterrer les dépouilles mortelles ; les chefs de maison seront cependant transportés à l'église mère d'Arcy pour y être ensevelis, après que la messe pour le défunt aura été, avec l'accord dudit prêtre, célébrée à Branges.

Elle sera néanmoins célébrée pour lesdits défunts à Arcy en cas de désaccord du prêtre d'Arcy, et les offrandes desdites messes seront à partager, même si une seule messe est célébrée par un seul des deux prêtres, et quel que soit l'endroit où elle sera célébrée, les legs desdits chefs de maison de Branges seront communs auxdites églises et à leurs prêtres. S'il advenait qu'un chef de maison, en raison des malheurs des temps ou de quelqu'autre cause, soit enterré à Branges, avec l'accord du prêtre d'Arcy, les offrandes faites pour le dit défunt n'en seraient pas moins communes auxdits prêtres déjà nommés. Et pour que lesdits hommes de Branges n'aient pas l'air d'avoir abandonné l'église mère d'Arcy, il faudra qu'ils se rendent en fils fidèles à la grand messe à l'église-mère pour la Pentecôte, la Toussaint, la Noël, et le dimanche après la fête de Sainte Restitue. Si par hasard il reste quelqu'un qui ne puisse y aller pour quelque motif valable que ce soit, et que le seigneur de Branges, en ces jours de fête, emmène avec lui des soldats, le curé de Branges, à cause de sa fidélité envers le prêtre d'Arcy, sera tenu de rendre à ce dernier les offrandes de ces soldats et des chefs de famille restant dans la ville. Le saint jour de Pâques, tous les hommes de ladite ville resteront dans l'église de Branges et communieront et le prêtre de ladite ville de Branges percevra librement leurs offrandes pour ce qui est de la collecte de la cire et de l'huile ; et tous les autres droits qu'ils a-vaient coutume jusqu'à présent de devoir à l'église d'Arcy, ils les lui devront toujours.

Le prêtre d'Arcy a aussi concède au prêtre desservant ladite église de Branges qu'il avait supprésé de Branges que récolteront les habitants, qu'ils augmenteront de leur propre chef jusqu'à 4 muids de blé d'hiver mesure de la ville, et qu'ils livreront audit prêtre avant la Saint-Martin ; et s'ils venaient à négliger de le faire, le seigneur de la ville devrait les y contraindre. Le même seigneur a donné et concédé audit prêtre chaque année 4 muids de vin mesure de Basoches à prendre dans les vignes de Basoches, et 40 sous de monnaie forte sur la censive de Branges, ainsi qu'une maison libre où il pourrait posséder librement et transquille un jardin.

Nous - saufs en toutes choses notre droit et celui de notre église à la demande des personnes susnommées, voulant que les choses demandées cidessus demeurent, avons fait renforcer la présente charte de notre sceau en signe de confirmation et de témoignage.

Fait 1'an 1221.

Traduction faite en 1993 par Mme Cécile Souchon.





Vues prises en mai 2005 de l'emplacement de l'une des anciennes tourelles du château, côté de l'étang qui de nos jours, est cet espace vert en contrebas de ce mur.



Branges, texte de M. Bernard Ancien - 1985.

« Village situé à l'entrée d'un vallon où naît le ruisseau du Muhr, affluent de la Muze qui va se jeter dans la Vesle. Dès la sortie du village, le vallon est un marécage laissé à l'état sauvage*; c'est d'ailleurs ce qui en fait une curiosité presque écologique (les marais occupaient le cinquième de la superficie totale, la commune en possédait 60 hectares)... A suivre.

*En 2005, il y a toujours une infrastructure de canaux ou bassins qui laisseraient supposer l'existence d'un moulin à eau ou d'une exploitation de ces marais à une époque révolue, pisciculture ou rouissage du chanvre. Personne ne s'en souvient!

Classement aux Monuments Historiques: l'église est classée depuis le 10-01-1920 et au « Château », sont classées depuis le 08-02-1928 les parties du XVIème siècle : la porte-charretière, la tourelle et la petite porte armoriée.



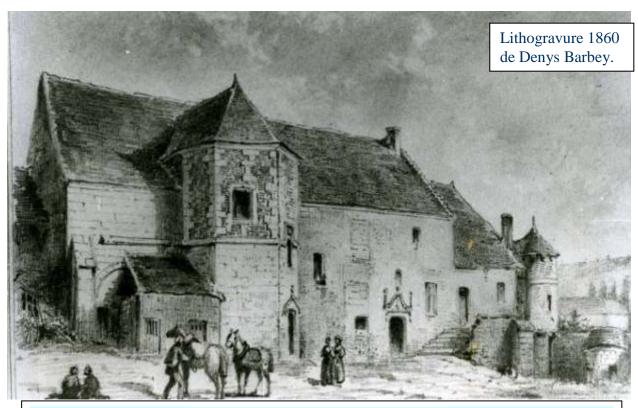
Deux vues depuis le « Château » avant 1914 (avant et après la construction du clocher de l'église) par F. Moreau-Nélaton de Fère-en-Tardenois extraites de son livre « Les églises de chez nous » paru en 1914 juste avant la déclaration de la guerre.

Le 21 novembre 1887, séance extraordinaire du Conseil de Fabrique au presbytère d'Arcy, en vertu d'une autorisation de l'abbé Cardon, vicaire général donnée pour la refonte de la cloche de Branges qui a subi dernièrement une fêlure motivant sa refonte.

Signent l'abbé Roze, Gaudion, Guyot, Mignolet, Lamy et Pinta.

S'agit-il de la cloche du XVIII^{ème}, celle « bénite par Jaque Baudin, chanoine régulier de l'abbaye royale de St Jean des Vignes de Soissons et prieur curé de Brange et nommée Marie Louise par Messire Michel d'Aumal, chevalier seigneur de Brange parein et mareine Dame Marie Louise d'Aumalles épouse de Messire François de Bouber chevalier seigneur de Faugenlieu Bovel d* 1702. Signent : Laurent Pinta E. Picault, marguillier, Debargue N. Lemoine et P. Floche M^d. » (sic)





BRANGES texte de B. Ancien :

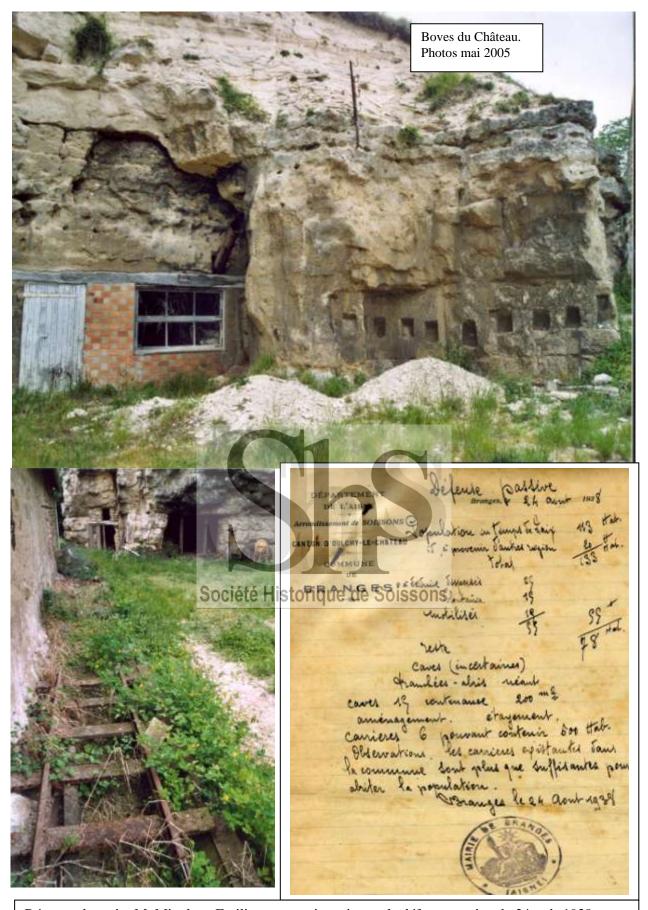
« Au début du siècle il se trouvait des fermes : celle qui présente intérêt est dite 'du Château' ; mais elle n'est plus qu'une infime partie de ce qui existait. Les tourelles qui bordaient l'étang dites « carpières » ont disparues ; seule une partie du logis (fin XVème) subsiste avec une tourelle tronquée. Je ne sais si le rapport est exact, mais l'instituteur de 1885 écrivait : « Quelques oubliettes existent dans les caves très grandes et forment des labyrinthes sous le château. »

La propriété était le siège d'une seigneurie illustrée par une famille d'épée en place depuis le XIV^{ème} (puînée des Bazoches) que l'on rencontre aussi dans les manoirs de la région tels Lhays, Brays, Loupeignes, etc.



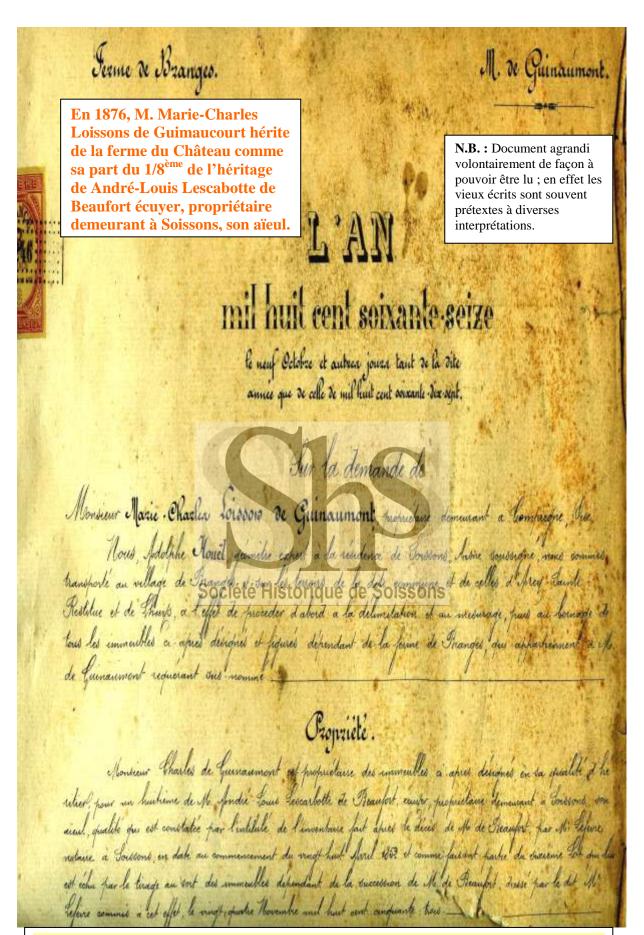




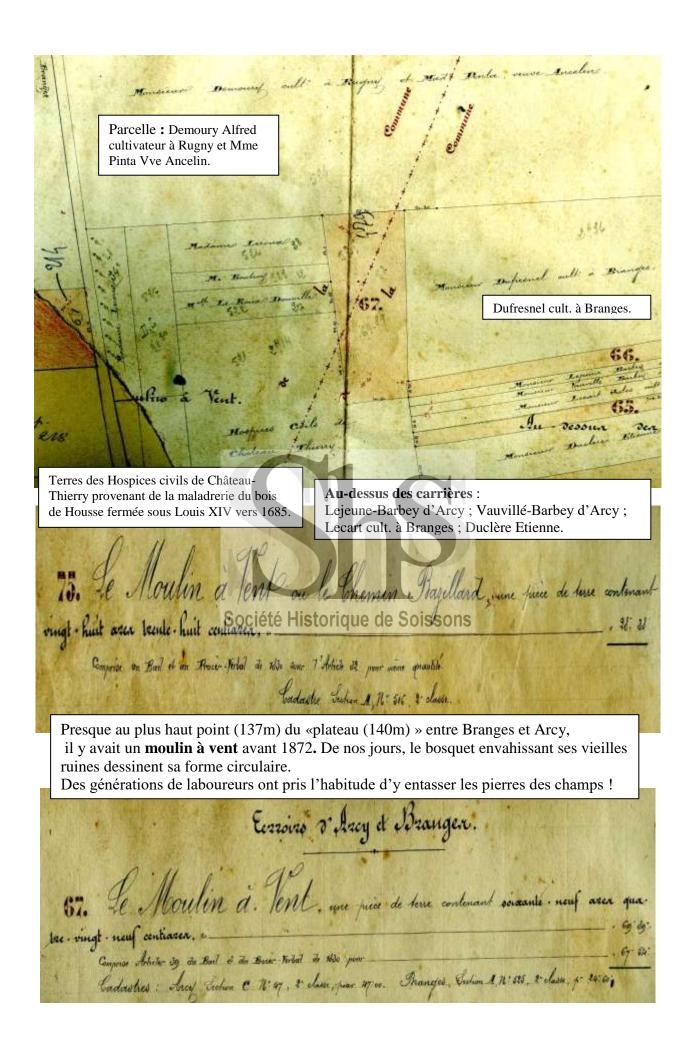


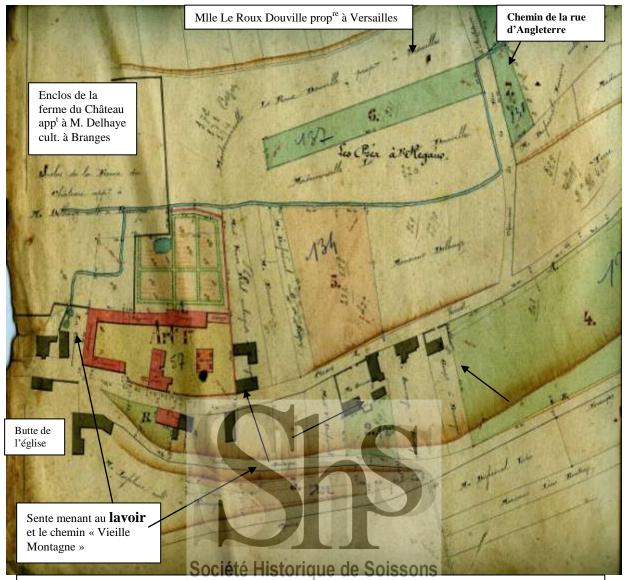
Réponse du maire M. Mittelette Emilien au questionnaire sur la défense passive du 24 août 1938 : « Pas de tranchées-abris, 15 caves. Aménagement. Etayement. 6 carrières pouvant contenir 600 hts. » A g. un rail de 60 cm de la voie du train betteravier de la râperie de Cramaille.

N.B.: Sur la photo en haut, les niches dans la falaise sont des mangeoires de l'ancienne bergerie installée dans cette bove.

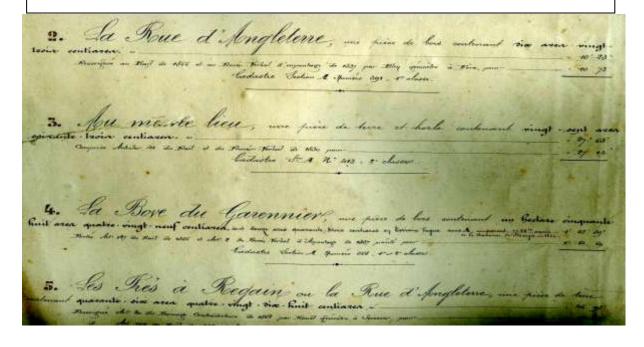


En voici quelques extraits: Le géomètre Adolphe Houët de Soissons est requis sur place pour établir d'abord le mesurage et le bornage des terres du Château. L'inventaire des biens de Charles Beaufort, l'aïeul défunt, a commencé en date du 28 avril 1852





Plan - Art 1^{er} 57 de la <u>petite ferme</u> du <u>Château de Branges</u> extrait du procès-verbal d'arpentage rendu en 1876. À côté l'auberge de Mme Vve Petel et son lopin de terre ; puis en fin de rue à droite la ferme de M. Sauvage (maire aussi) ; et la ferme des Guyot.

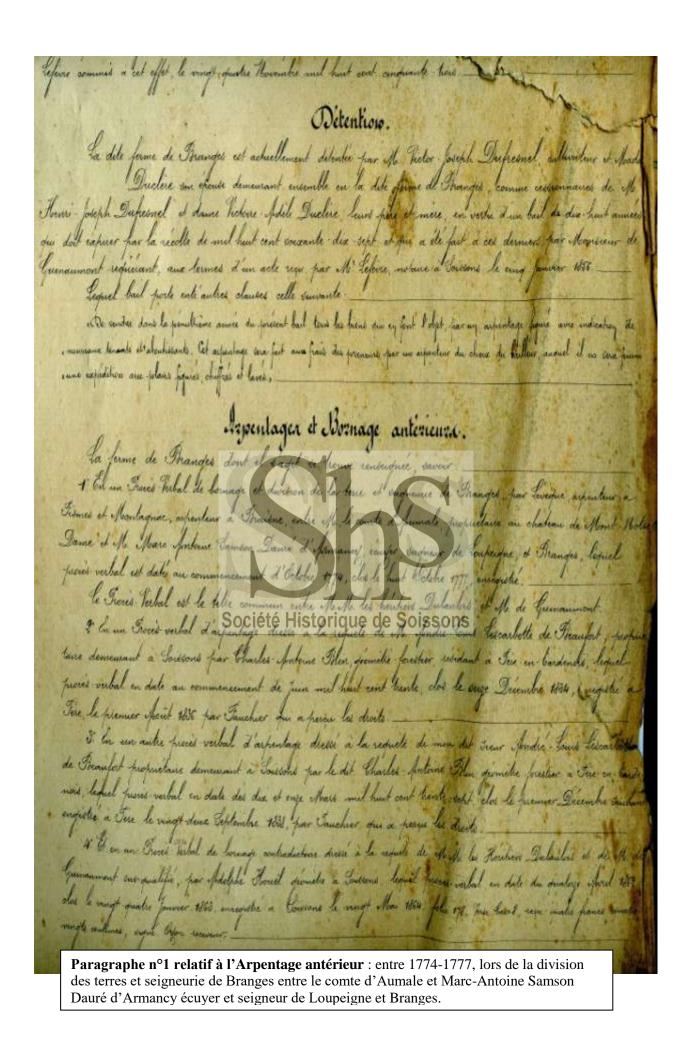


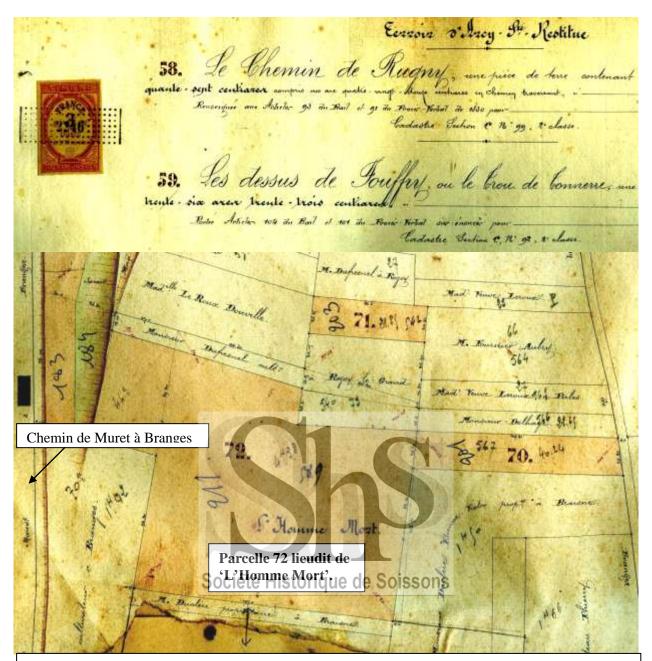


agriculteur acquiert le lieudit 'Ancien Lavoir'dit l'abreuvoir. « En raison de supprimer la source publique qui était sur ce terrain et où les riverains allaient chercher l'eau, il confirme l'obligation d'installer un point d'eau à ses frais en bordure de route à l'angle ouest de son corps de ferme et de l'alimenter en eau de manière permanente, sauf en cas de force majeur. Cette charge étant imposée jusqu'à ce que la commune soit dotée de l'adduction d'eau actuellement en projet. »



Emplacement de l'ancien abreuvoir à 30 m de l'ex-ferme Robin/Gandon. Le corps de ferme du Château. Il y aurait eu une margelle de puits selon certains! N.B.: Le lavoir est restauré pendant les étés 2010 et 2011 par les bénévoles de l'association des Archives Illustrées. Voir le chapitre 'Association'





Sommaire historique de Branges:

En 1518, Jean III époux de Marguerite de Maunany; puis Pierre dont le fils meurt en 1595. 1598, Claude D'Hesselin, seigneur de Branges, époux de Anne Chrétien.

Vers 1620, François d'Harzillement enfants : Marie-Renée, Michelle-Elisabeth femmes des suivants.

En 1630, Valerand des Fossés, baron d'Honnecourt, vicomte de Barenton-Bugny et Liesse et seigneur de Branges par sa femme Marie Renée et Loupeigne, capitaine de régiment Dubuisson; enfants: Jacques, Pierre, Antoine et Louis morts jeunes, Charles, Henri, François sgr de Villeneuve, Norbert sans alliance, Gabrielle femme de Nicolas Noret écuyer, Claudine religieuse à Biacho, Marie-Françoise femme de Edme-Joseph de Chapuy sgr de Chavigny.

1638, Octavien d'Hesselin sgr de Branges et les Ormeaux, époux de N. Duglas.

Vers 1665, Pierre Fagnier de Vienne, écuyer, seign de Branges ; femme Simonne Sabinet. Vers 1672, Louis Fagnier de Vienne, s. dud., capitaine des gabelles à Aubenton époux de Marguerite de Failly.

1673, Louis d'Aumale sgr de Mont-Notre-Dame et Branges par sa femme Michelle-Elisabeth d'Harzillemont.

Passage du défilé de 'La Fleur Cantonale' de **1995** dans la cour du Château. Vieille tradition rappelant que les archers étaient à l'origine des soldats inféodés au roi et aux seigneurs! 2^{nde} photo du défilé descendant la *rue du Château* qui, dans la réalité encore aujourd'hui, traverse la cour pour ressortir au fond rejoindre son autre tronçon de la *rue du château*!



RUE d'ANGLETERRE!

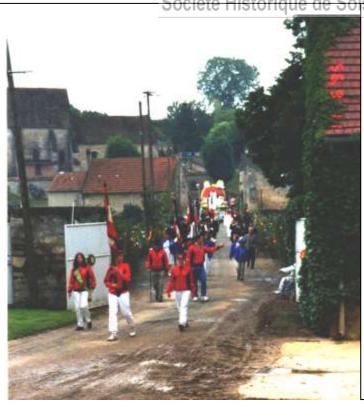
Ce nom donné à la rue principale d'une petite commune étonne beaucoup et chacun de donner une explication puisée dans ses connaissances en Histoire de France!

Le marquis de Branges, Paul Barillon d'Amoncourt, nommé successivement Maître des Requêtes, intendant de Picardie en 1668, conseiller d'Etat ordinaire, est envoyé comme ambassadeur extraordinaire en Angleterre de mai 1677 à janvier 1689, avec la charge de maintenir Charles II, en dépit de son Parlement, dans l'Alliance Française et de faire ce qu'il fallait pour cela, en prodiguant l'argent et les autres moyens de séduction. Mort à Paris en 1691.

Ami de Madame de Sévigné, ce marquis de Branges fréquente les salons parisiens et spécialement le très coté salon de Madame de la Sablière où il rencontre Jean de La Fontaine qui lui dédie une fable, « Le Pouvoirs des Fables » écrite pendant les débats du Parlement d'Angleterre.

N.B.: Gédéon Tallement des Réaux cite les frères Paul et Nicolas Barillon de Branges dans son livre Les Historiettes.

La Bibliothèque Nationale possède un livre de prix offert par Paul Barillon d'Amoncourt : « SUETONE TRANQUILLE CAIUS ».



Suetone Tranquille Caius

XII Caesares et in eos Laevini Torrentii commentaius auctior et emendatior.

Antverpiae 1591 (Anvers)

« Marocain havane du XVII^e, dos à nerfs ornés de roses et de sautoirs. dentelles d'encadrement, semis de roses et de sautoirs sur les plats, armes au centre, tranche dorée. Coiffe de tête manquante et un coin émoussé, sinon bel exemplaire. Manquent les gardes et le dernier feuillet, blanc. Aux armes de Paul Barillon d'Amoncourt, marquis de Branges. Très bel encadrement de titre avec les portraits des douze empereurs et la marque de Plantin au centre. Nombreuses figures de monnaies dans le texte. Probablement un livre de prix offert par le marquis. »

Le Pouvoir des Fables

La qualité d'ambassadeur Peut-elle s'abaisser à des contes vulgaires ? Vous puis-je offrir mes vers et leurs grâces légères ? S'ils osent quelquefois prendre un air de grandeur,

Seront-ils point traités par vous de téméraires ? Vous avez bien d'autres affaires

À démêler que les débats Du lapin et de la belette Lisez-les, ne les lisez pas :

Mais empêchez qu'on ne nous mette

Toute l'Europe sur les bras Que de mille endroits de la terre Il nous vienne des ennemis

J'y consens ; mais que l'Angleterre Veuille que nos deux rois se lassent d'être

J'ai peine à digérer la chose.

N'est-il point encore temps que Louis se

Quel autre Hercule enfin ne se trouveroit las De combattre cette hydre ; et faut-il qu'elle oppose

Une nouvelle tête aux efforts de son bras?

Si votre esprit plein de souplesse. Par éloquence et par adresse,

Peut adoucir les cœurs et détourner ce coup.

Je vous sacrifierai cent moutons : c'est

beaucoup

Pour un habitant du Parnasse ciété Historique de la prande si vieux dit-on : le monde est vieux dit-on : le le

De prendre en don ce peu d'encens : Prenez en gré mes vœux ardents. Et le récit en vers qu'ici je vous dédie.

Son sujet vous convient ; je n'en dirai pas plus :

Sur les éloges que l'envie Doit avouer qui vous sont dus Vous ne voulez pas qu'on appuie.

Dans l'Athène autrefois, peuple vain et léger, Un orateur, voyant sa patrie en danger. Courut à la tribune ; et, d'un air tyrannique, Voulant forcer les cœurs dans une république, Il parla fortement sur le commun salut. On ne l'écoutoit pas. L'orateur recourut A ces figures violentes

Qui savent exciter les âmes les plus lentes : Il fit parler les morts, tonna, dit ce qu'il put ; Le vent emporta tout, personne ne s'émut. L'animal aux têtes frivoles.

Étant fait à ces traits, ne daignoit l'écouter: Tous regardoient ailleurs : il en vit s'arrêter A des combats d'enfants, et point à ses paroles.

Que fit le harangueur? Il prit un autre tour. Cérès, commença-t-il, faisoit voyage un jour Avec l'anguille et l'hirondelle :

Un fleuve les arrête; et l'anguille en nageant, Comme l'hirondelle en volant.

Le traversa bientôt. L'assemblée à l'instant Cria tout d'une voix : Et Cérès, que fit-elle ? Ce qu'elle fit ? Un prompt courroux

L'anima d'abord contre vous.

Quoi ! de contes d'enfants son peuple

s'embarrasse:

Et du péril qui le menace Lui seul entre les Grecs il néglige l'effet !

Que ne demandez-vous ce que Philippe fait ?

A ce reproche l'assemblée, Par l'apologue réveillée Se donne entière à l'orateur.

Un trait de fable en eut l'honneur.

Nous sommes tous d'Athènes en ce point ; et moi-même.

Au moment que je fais cette moralité. Si Peau-d'Ane m'étoit conté,

Le monde est vieux, dit-on : je le crois ; cependant

Il le faut amuser encor comme un enfant.

Jean de La Fontaine, Fable IV, Livre VIII

Le dernier seigneur de Branges, Louis Anne Antoine (1749-1821), comte d'Aumale, seigneur de Mont-Notre-Dame et aussi de Bourg-et-Comin. Il est le dernier représentant de la lignée qui détenait de l'évêque, depuis 1460, la seigneurie de Mont-Notre-Dame dont il fait reconstruire le château dans les années 1780. Il y vit et il y décède. Son monument funéraire au château de Mont-Notre-Dame dans lequel sa fille et lui furent inhumés se trouvait avant la guerre 14-18 à gauche de l'entrée de service du domaine, témoignage unique de sépulture aristocratique dépendant d'une demeure seigneuriale disparue.

Dossier consultable au service régional de l'inventaire Picardie, 5 rue Henri Daussy 80044 Amiens Cedex



Contemporain des derniers seigneurs de Branges, le célèbre vétérinaire Jean-Baptiste GOHIER est né à Branges en 1776.

Son père avait servi longtemps en qualité de maréchal-ferrant dans un corps de cavalerie et il était rentré honorablement dans son village avec un double chevron et une pension de retraite.

Le jeune GOHIER est destiné à la profession de son père mais le curé de Branges lui ayant reconnu des dispositions pour l'étude, lui donne quelques leçons et obtient pour lui en 1795 une place gratuite d'élève à l'école d'Alfort près de Paris. Très bon étudiant, il obtient la place de répétiteur et la remplit avec distinction. Est-ce l'abbé Manesse le célèbre ornithologue ? (lire page 59)

En 1799, ses études terminées, il est jeté par la conscription dans un corps d'infanterie. Heureusement, le colonel du 20^{ème} de chasseurs à cheval l'attache à son régiment comme vétérinaire. Pendant ses 3 ans de service, il recueille des observations de clinique dont il publie les résultats.

En 1802, il dispute à l'école vétérinaire de Lyon, la chaire nouvellement créée de maréchalerie et de jurisprudence vétérinaire. Le concours ouvert à Lyon se termine à Paris et M. Gohier en revient avec le titre de professeur. Depuis de longues années, les cours théorique de maréchalerie étaient tombés en désuétude à l'école de Lyon, il les restaure ; on n'y avait jamais enseigné la jurisprudence vétérinaire, il institue cette partie d'enseignement. Après l'avoir professée pendant 7 ans, il demande et obtient la chaire de M. Hénon qui vient de décéder.

En sollicitant cette place, pouvait-il prévoir qu'il succomberait un jour à une affection semblable à celle dont M. Hénon fut victime? Ce dernier avait une lésion organique de l'estomac suite d'un accident qu'il éprouva dans l'exercice de ses fonctions. M. Gohier contracte la même maladie et meurt le 1^{er} octobre 1819.

Il laisse quarante volumes de mémoires, de notes, de documents, tous écrits de sa main, vaste traité complet de médecine vétérinaire pratique. Son nom rejoint les plus illustres comme Bourgelat, Chabert, Flandrin, Bredin, Gilbert, Hénon qui furent l'honneur et l'appui des écoles d'agriculture.

Citons quelques uns des ouvrages de ce célèbre vétérinaire Jean-Baptiste GOHIER : Publié en 1804, *Exposé des effets des pailles rouillées*, observations faites pendant le dernier trimestre de l'an IX du 20^{ème} régiment de chasseurs stationné à Arras. De 1805 à 1815, trois éditions sur *Les fers employés pour la ferrure des animaux*.

En 1817, Exposé sur le pain moisi et autres poisons minéraux et végétaux suivi du précis des Essais sur la vaccination des bêtes à laine.

En 1814, tableau synoptique des *Maladies épizootiques contagieuses* entre animaux et animaux à l'homme.

En 1813, 1816, deux volumes sur la *Chirurgie et médecine vétérinaire*.

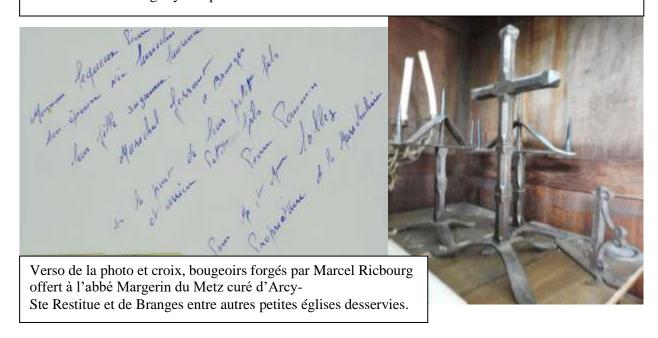
Il reçoit diplômes et reconnaissance, entre autres, deux médailles d'or de la Société Royale et Centrale d'Agriculture.

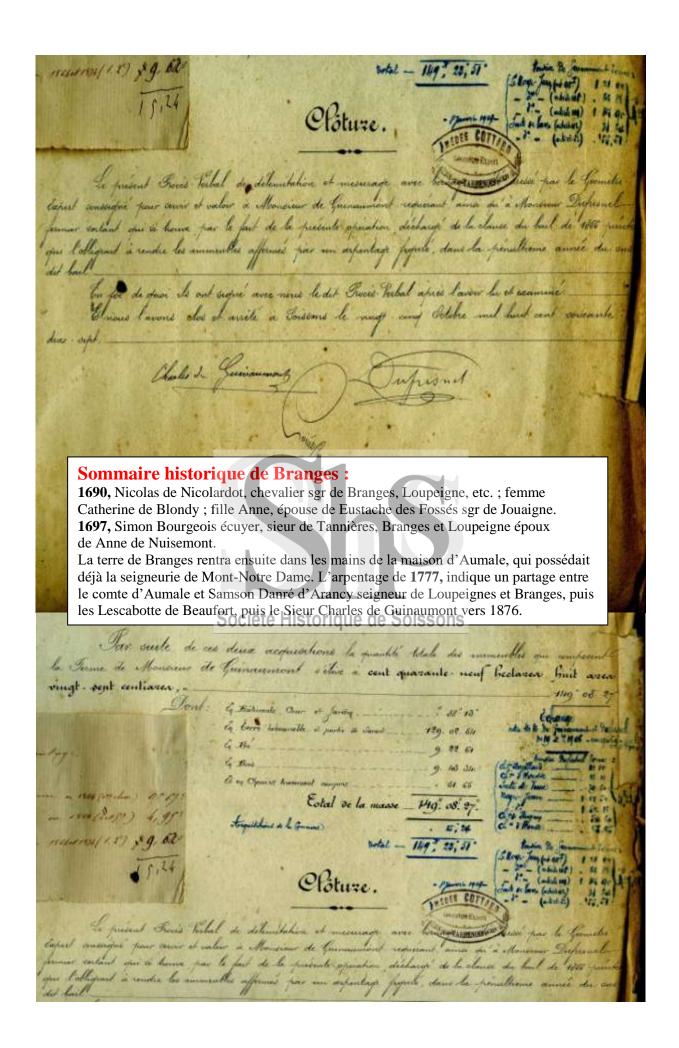


Il y avait donc depuis des temps immémoriaux, un maréchal ferrant indépendant rue d'Angleterre au n° 16, ici sur la photo : Pierre LEQUEUX, maréchal ferrant avec son épouse Laurence née <u>Lancelin</u> et leur fille Suzanne.

Cette photo a été donnée par leur petit fils et leur arrière petit-fils Pierre <u>Paumin</u> (?) à Robert Labbez et son épouse Pierrette née Ricbourg alors propriétaires particuliers de l'ancienne maréchallerie. Dans les grandes fermes, il y avait très souvent le besoin d'un forgeron-véritable '*mécanicien*' du fer. Ainsi, le père de Pierrette était maréchal-ferrant à la ferme de la famille Viet et au Château, le forgeron Charles Louis Castelyn (né 19-03-1912 à Pernyse Belgique; naturalisé en 1939) y sera le dernier forgeron jusque vers 1970.

Outre les attelages pour les travaux agricoles de la ferme du château, des chevaux sont élevés pour la vente aux particuliers et à l'armée entre autres. En 1914, au début de la guerre, plus de 80 chevaux sont recensés à Branges y compris les 58 recensés au château!





L'Abbé Manesse

Notice que lui consacra l'Abbé Pécheur.

Denis-Joseph Manesse, né à Landrecies le 4 janvier 1743, entre à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, où il fait paraître un goût prononcé pour l'étude de la médecine et de l'histoire naturelle et pour l'anatomie.

Après quelques années passées à Paris où il entre en relations avec Buffon et Daubenton, il est nommé en 1767, vicaire du prieuré d'Oulchy le Château. Là il continue de se livrer avec une ardeur nouvelle et une véritable passion à ses études favorites, tout en prodiguant les secours de sa science médicale à tous ceux qui les réclament : aussi, en 1777, la Société de bienfaisance de Soissons lui attribut-elle le prix qu'elle décerne chaque année à l'homme réputé le plus bienfaisant de la province.

Nommé ensuite prieur de Branges, l'abbé Manesse trouve là le loisir de fortifier et d'accroître ses connaissances en médecine, en chirurgie, en histoire naturelle et d'enrichir ses belles collections d'œufs et d'oiseaux.

C'est dans ce modeste prieuré de Branges qu'il écrit son *Traité sur la manière d'empailler et de conserver les animaux, les pelleteries et les laines*, qu'il dédie à Daubenton et qui est publié en 1787 avec l'approbation et le privilège de l'Académie des sciences. C'est là aussi qu'il compose son *Oologie ou description des nids et des œufs d'un grands nombres d'oiseaux d'Europe*, ouvrage que La Révolution l'empêche de publier.

Cet ouvrage en 3 volumes presque achevés - il y a encore ses annotations au crayon à papier - se trouve à la Médiathèque du Muséum d'Histoire Naturelle à Paris!

L'auteure de ses Archives Illustrées a pu le consulter et prendre des photos!

En récompense de ses travaux Louis XVI lui accorde en 1788 une pension de 1.400 livres qu'il porta à 2.000 en 1789. On dit même que l'abbé Manesse fut quelquefois reçu à la cour comme médecin auprès de la reine Marie-Antoinette. A La Révolution, curé insermenté, il émigre à Bruxelles, en hollande puis en Westphalie; il se fixe enfin à Munster où il se fait le médecin des Français réfugiés et des habitants de la contrée qui, de vingt lieues à la ronde, viennent le consulter, toujours gratuitement!

Telle est sa réputation de savant que les Académies des sciences d'Erfurt et de Saint-Petersbourg l'accueillent au nombre de leurs associés correspondants. C'est en 1814 qu'il rentre et se fixe au château de Soupir chez son ami le vicomte de la Villeurnoy. Il ne cesse pas la pratique de la médecine et surtout de la chirurgie. Il meurt de la pierre, le 24 septembre 1820, ayant par pudeur refusé de se laisser opérer.

Le vicomte de la Villeurnoy le fait enterrer au milieu des tombes de ses ancêtres et vis-à-vis la place qu'il occupera lui-même six ans plus tard.

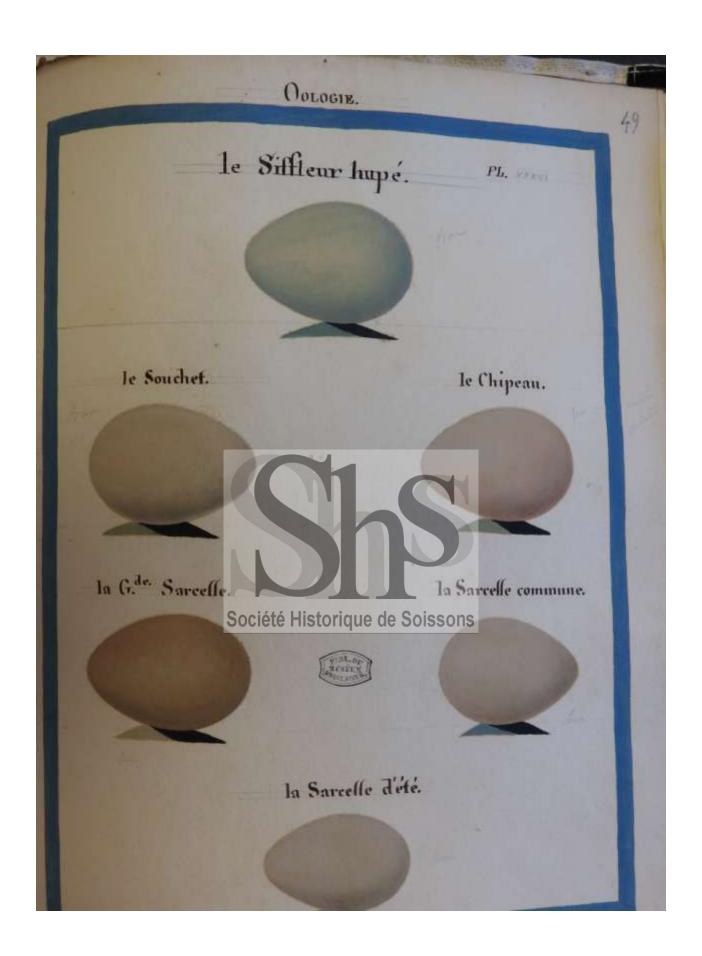
Guerre 1914-18 : le château est incendié dès le 20 novembre 1914 ; de l'église, de la ferme de la Cour, du vendangeoir de Fénélon, comme du village, il ne restera que des ruines !

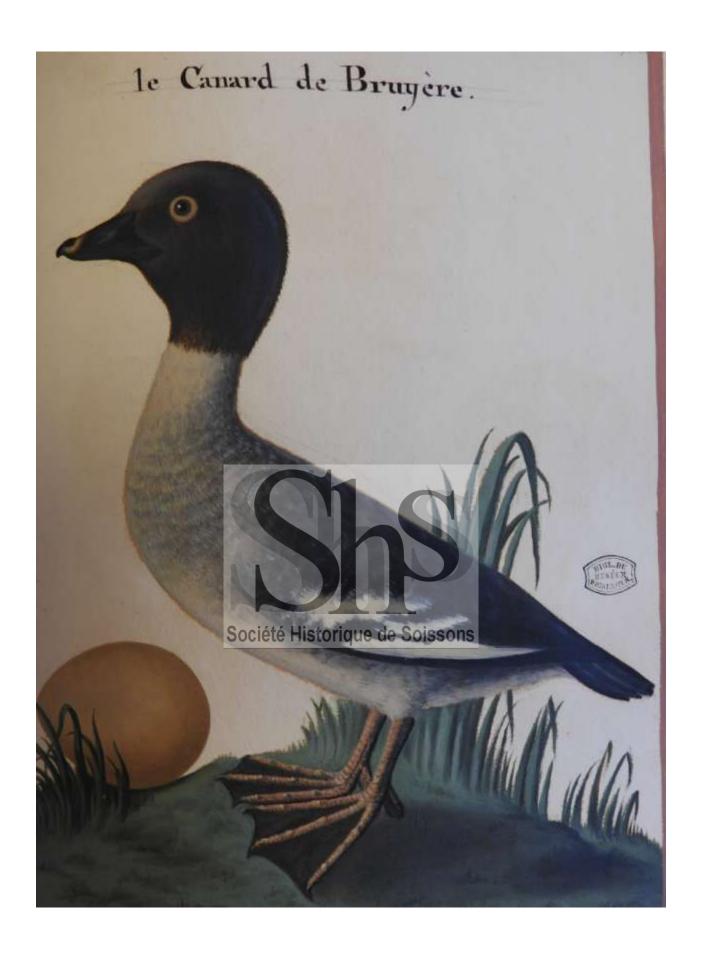
Quelques photos de l'ouvrage manuscrit de l'Abbé Manesse (en 3 volumes)

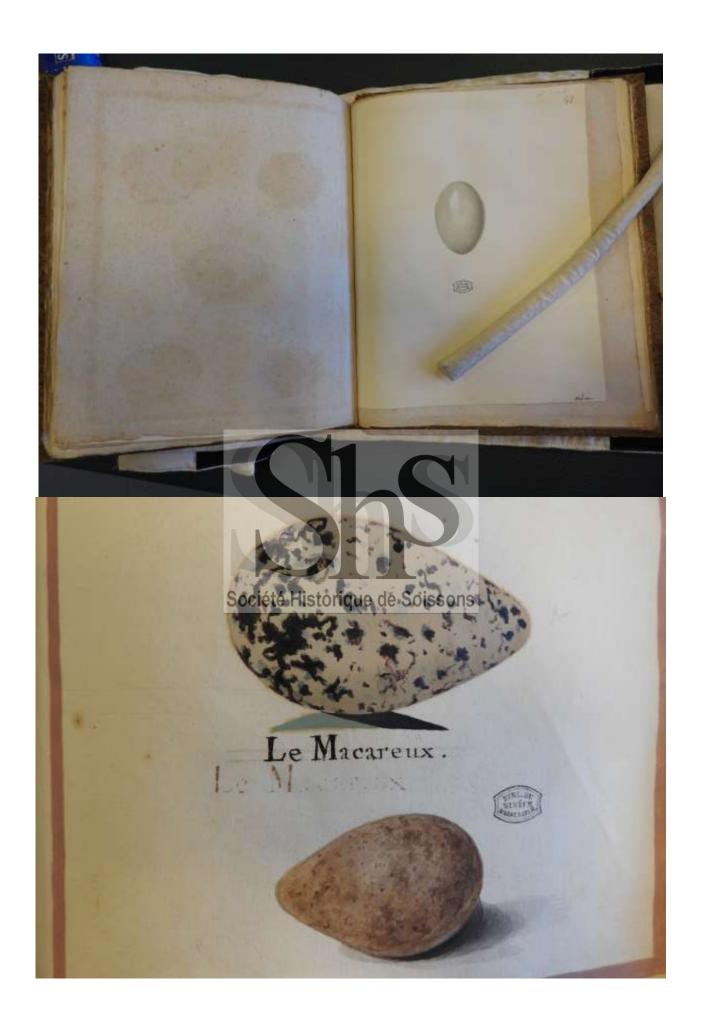
Première page : Discours préliminaire Coloque Estimption Set aids at the confe Dangrand newbe Deideana D. Burepen and Shisting In lower moures at the mes habitaid. par hable Manester, membre ses scatinies & F. Petersburg & Safart Sent. Discours priliminaires. to were from des inds at des out to tend now ordenice , faite par des direction crotte, no servit yout stee gras bodjet to meins interessant to Mother naturelle, quisqu'en ains demant une partie jusqu'in plu signerelle provest source un mayer plus certain de comistre et de misur classes les in les distinguent; who let pares porte golas the start on quelque sorte fue files amorales, west a dire des had stades et les Société Historique de Soissons que quelquels sois plantific en le set, buye survey de de Soissons he totte milanoste, your se livred à une goute aimable et ne cesses Diagramed par ses accounts plus on moins varies las santimone dant il est anima. Il riga questitue par une seule es pices qui vicit au printemps un langage qui lui sul pregre, langage a la visite gelus ou micas Sien cadence; mais toujouro bien expeddif. Lieu senter printenil est best par l'amoud. " set and I have catte specien, in believe atund attentify nest misure siched his lifterinces to tentit devent separer contained as pieces confordues par des attribute son belles. thatit tamener à une donche commune des savietes que des juix de la nature semblient en alice degrand ; car c'est mins en examinant les curations extremes des especies sin Want hers hatitudes, leurs mours, leur natural et les viritables attributs _ me les dont propers, que l'on peut parrener goles s'arement à les consistres, par aque como à dest inatterables : tambis que les qualités extérierres de transant presque trypure somises à l'influence du tems, de la nouverture et des climats, preuvent hanged, comme an effet on seis qu'elles changent fraquamment.

Liste à suivre pour l'impression de cet ouvrage... la grande die gruces contrel peters pie griece andie his spicete Moure Société Historique de Soissons Partit Love Pa chat hu Le Corbeau la corneille noire for Mamies

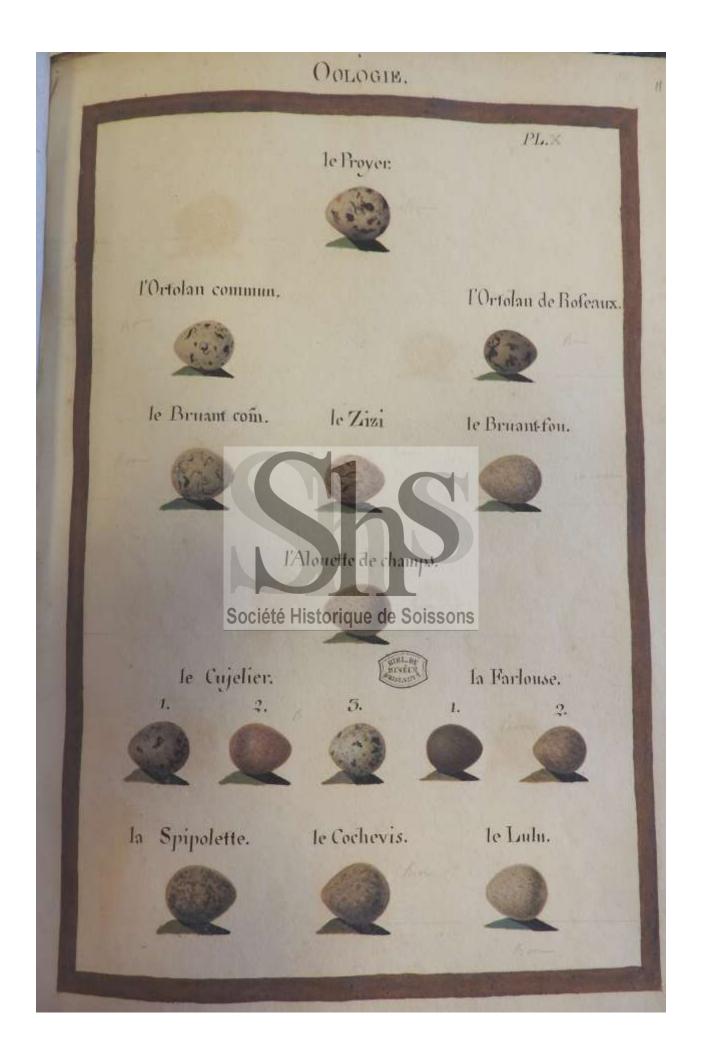
Les volumes 1 et 2 répertorient les planches d'illustrations des oiseaux suivies des descriptions de leurs mœurs.

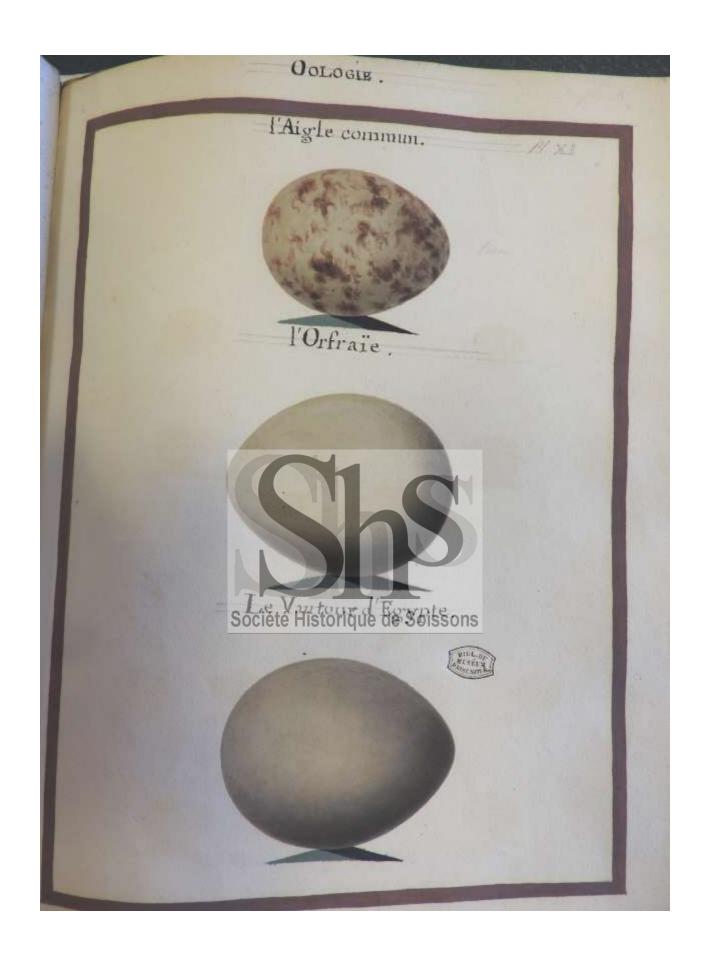






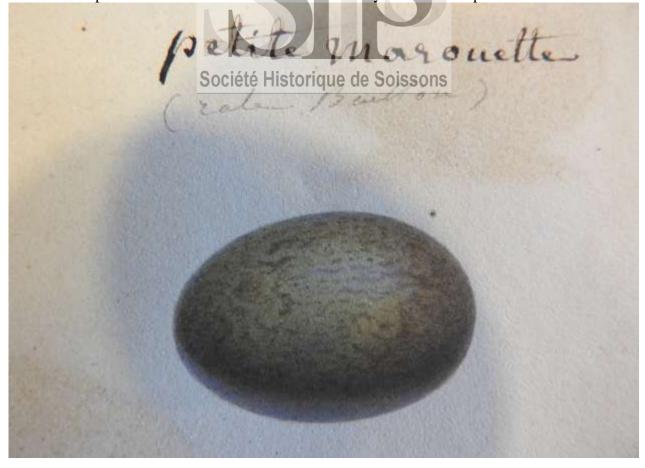


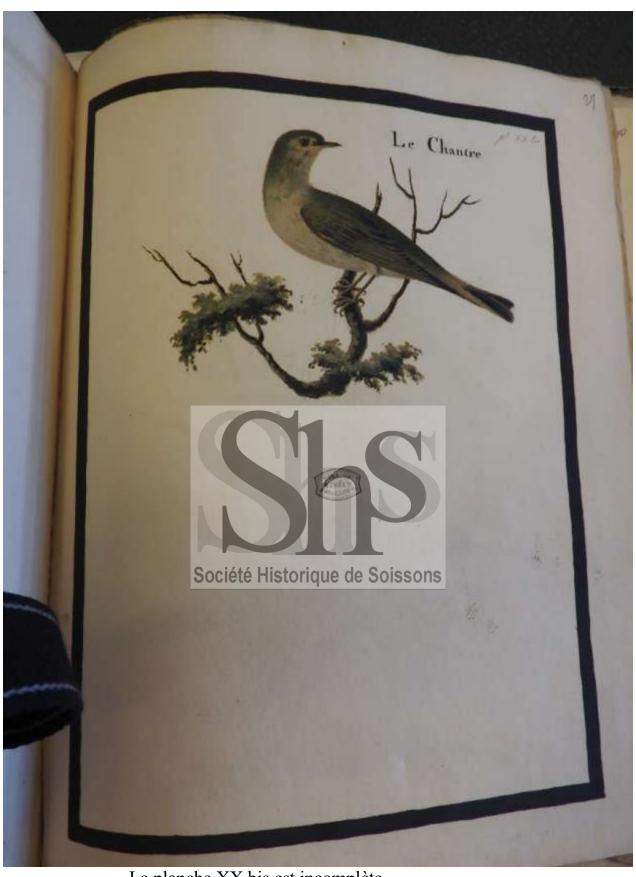






Ci-dessus, le volume 3 se compose de 52 planches illustrant les oiseaux ou leurs œufs. Il est ouvert à la page où l'abbé Manesse a collé un ajout avec une seule illustration de l'œuf de la petite marouette avec une annotation au crayon mine entre parenthèses.





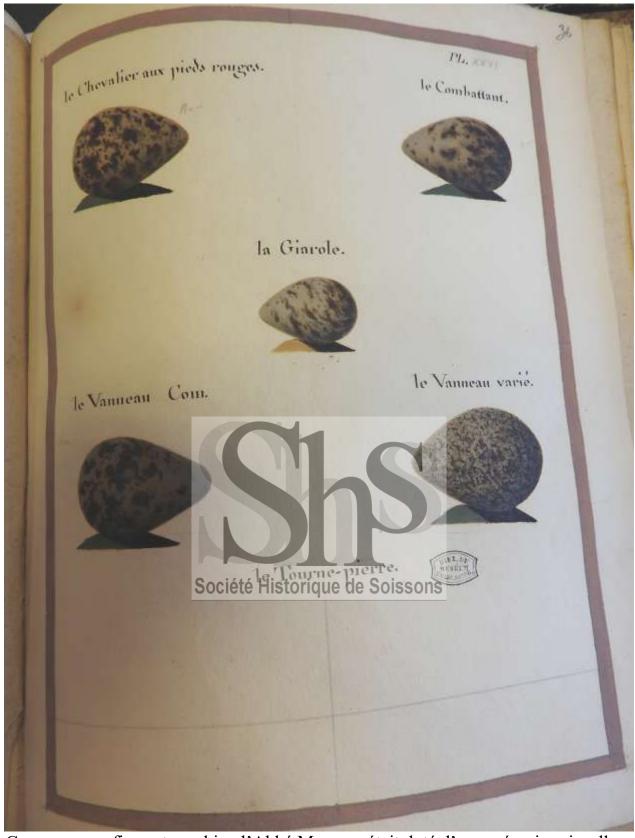
La planche XX bis est incomplète...







Détail du collage sur cette planche XXVI bis ... Pour corriger une erreur ?



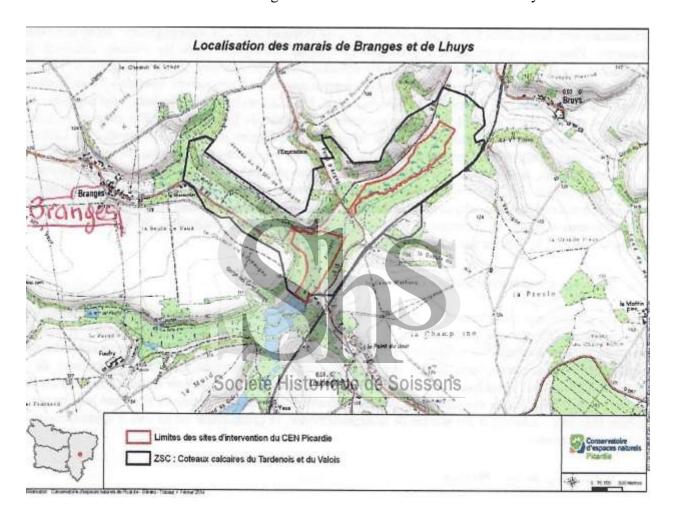
Ces pages confirment combien l'Abbé Manesse était doté d'une mémoire visuelle incroyable! Ses aquarelles des œufs et des oiseaux sont plus vraies que nature! Quel talent! L'abbé MANESSE et Jean-Baptiste GOHIER se connaissaient-ils?

Les 82,5 hectares de marais communal de Branges ont-ils été un de ses terrains d'observation ?

Le marais de Branges ,aujourd'hui... Natura 2000 et le Conservatoire d'Espaces naturels de Picardie

Les 82 ,5 ha du marais communal sont situés dans la partie Ouest du périmètre du site Natura 2000 des coteaux calcaires du Tardenois et du Valois / Canton d'Oulchy le Château. Ce marais en fond de vallée de la rivière Muze est occupé par des végétations ouvertes en voie de colonisation par des boisements humides . Les directives européennes l'ont répertorié présentant un intérêt communautaire pour la conservation de la faune et de la flore sauvage (Directive « Oiseaux » parue en 1979, recodifiée en 2009. « Habitats-Faune-Flore » de 1992).

Documentation de Maxime Blin chargé de l'environnement à la C.C. d'Oulchy-le Château.



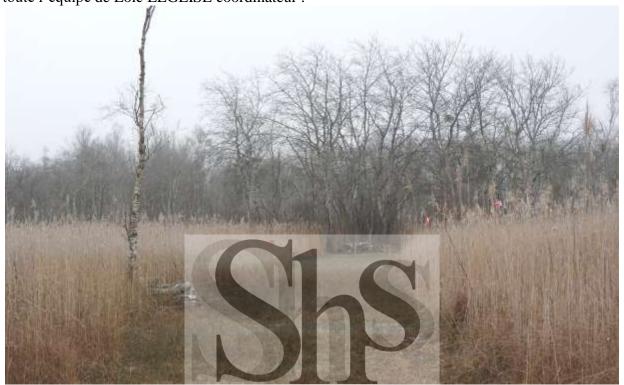
Dans les années 1960, le marais semblait totalement exploité, soit pâturé soit fauché. Seuls quelques boisements étaient présents. L'abandon de ces pratiques a favorisé l'embroussaillement puis la mise en place d'une végétation arborée en une vingtaine d'année. Aujourd'hui, seuls deux layons de chasse fauchés chaque année permettent de maintenir quelques habitats pionniers.

La présence de conditions climatiques spécifiques à ce site associé à l'absence de cultures intensives aux abords immédiats du marais, a contribué à l'existence d'une flore exceptionnelle qui se développe sur les sols tourbeux gorgés d'eau. Végétations herbacées basses riches en petites espèces comme les laîches , grassette commune , Pinguicula vulgaris ou laîche de Davall, Carex davalliana ou orchis incarnat, Dactylorhiza ou parnassie des marais, chion noirâtre, linaigrette à larges feuilles...

Ce type d'habitat en régression en France est très rare à l'échelle régionale et renferme plusieurs espèces à caractère patrimonial, dont 5 protégées en Picardie comme le séneçon à feuilles spatulées.

L'habitat de la Cladiaie nous est plus familier, c'est une roselière se développant au sein du marais calcaire ; celui des Molinies correspond aux prairies essentiellement de jonc à tépales obtus et de Molinie accompagnés d'espèces patrimoniales comme le selin à feuilles de carvi et gentiane pneumonanthe.

La gestion et la valorisation de ce patrimoine naturel a fait l'objet d'une convention entre le CONSERVATOIRE des ESPACES NATURELS de PICARDIE, la commune d'Arcy-Ste Restitue et la Communauté de Communes d'Oulchy le Château depuis novembre 2007. Le 29 juillet 2015, un bail emphytéotique d'une durée de 18 ans permet de renforcer ce partenariat et d'inscrire dans la durée les efforts de gestion de cet habitat par toute l'équipe de Loïc LEGLISE coordinateur .





Visite du site le 23 janvier 2017 pour préparer les prochaines interventions de l'équipe.

Voir le chapitre *Association*. les premiers volontaires qui se sont présentés pour participer au chantier d'été 2010 pour la restauration du lavoir* communal à Branges, étaient des membres du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie/ maintenant des Hauts de France.

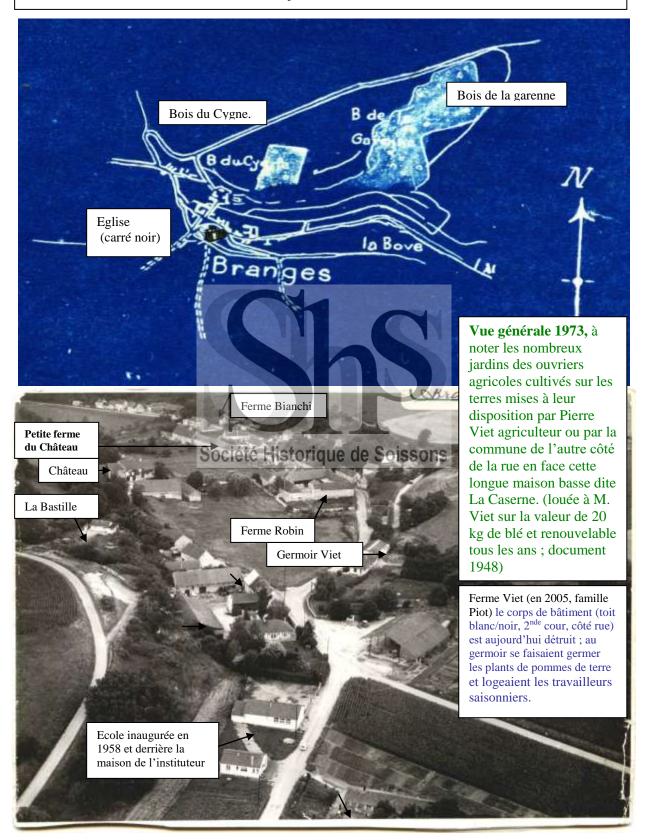
*N.B. :L'eau du lavoir s'écoule dans le ru MUHR et traverse le marais. On peut y voir des crevettes d'eau douce, les gammares, des dityques et bien sur, des grenouilles et crapauds!

Monsieur ATTAL Robert Ce document sur la population de Branges est un Professeur Licencié d'Histoire brouillon écrit par le maire de Branges sur la lettre Ecole de Métiers "E.D.F." même reçue de M. Attal Robert afin de répondre à SOISSONS-CUFFIES ce professeur, qui entreprend avec ses élèves une étude sur l'immigration étrangère dans le Soissonnais de 1918 à 1968. Monsieur le Maire de & 4 bolonaises saironneis & Elolonaires Journaliers. Elolonair claufter 1 Polonais Vacherx Alekair Charretie X En 1968, 110 habitants. En 1962, 122 hts. En 1954, 138 hts, 37 étrangers. En 1946, 135 hts. En 1936, 115 hts, 27 étrangers (en **détail).** En 1931, 106 hts, 7 étrangers. J'entreprends avec mes élèves une étude sur l'immigration étrangère dans le Soissonnais de 1918 à 1968. Recensement en 1968 des ouvriers Tchec étrangers. Société Historique de Soissons 125 Bolly formagn 1968 Colone 1 w formula a Poloneis ouvraigefictely I Roumain Valler. I Roumaine Valler 138 Hab 3 Fétage & Polonais Journalieux & Blomais S.P. & Polonaises S.P. & Holonais Secondin X.X.
9 Habiens better aireis x. 1 Habien Journalieux Maliense Journalieux & Habiense better MRoumain vacher. 1 Alkmande vachère 1946 1931

Les habitants de Branges s'appellent les Brangeois.

En **1760**, il y avait 15 feux (foyers); en **1800**, 99 hts; en **1836**, 108 hts; en **1856**, 141 hts; en **1921**, 23 maisons pour 24 ménages soit 81 hts répartis 27 hommes, 27 femmes et 27 enfants; en **1931**, 105 hts; en **1936**, 127 hts; en **1956**, 141 hts; en **1962**, 112 hts; en **2005** avec Arcy et écarts et hameaux, il y a 375 hts dans la commune.

En 2021, le hameau de Branges compte 42 feux sur les 200 foyers de la commune d'Arcy-Ste-Restitue, soit un total de 412 habitants au 1^{er} janvier 2021.







Ci-dessus, photo prise de la maison ouvrière de 2 logements située en face de la ferme, juste avant le germoir : les enfants de Jean Avigny, Josette l'aînée (née en 1956 à Branges), Patrick et au centre Jean-Claude Ricbourg leur oncle!

Ci-contre devant la maison, côté ferme en bout de la rue du Château: Josette Avigny pose à côté de la voiture 4L Renault devant le logis de ses grands-parents Jozwiack-Piraux-Ricbourg, ouvriers permanents à la ferme, installés dans l'aile gauche de ce corps de ferme aujourd'hui disparu. Au fond à droite un des bâtiments du Château.

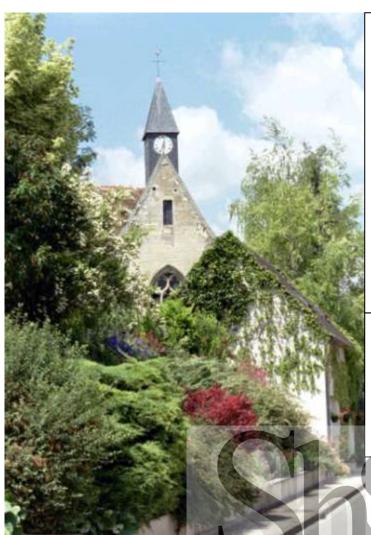
Arrachage des betteraves dans un champ sur le terroir d'Arcy vers la Butte de Housse. Pause en famille pour M. Jean Avigny et ses enfants Josette et Patrick au centre ; entre eux à g. Georges Dorenge et à d. Vladislav Walczewsky.





Vue 1975. Les Viet partent en retraite et Jean Avigny quitte et va travailler chez les Piot, nouveaux propriétaires de la ferme Robin juste avant le Château. Jean et sa famille sont logés dans ce corps de maison dont la porte et les fenêtres à droite donnent sur l'immense salle avec parquets en bois, salle utilisée seulement lors des parties de chasse!

N.B.: L'ouvrier agricole M. Vladisav Walcezwsky est arrivé en France à l'âge de 11 ans avec ses parents ; il est le père de Mme Irène Bianchi dont la mère, elle aussi polonaise, est arrivée à 7 ans en France ; aucun des parents ou grands-parents ne rentrèrent au pays natal.



Fermage dû à la Fabrique de l'église d'Arcy ; séance de Quasimodo 1864 :

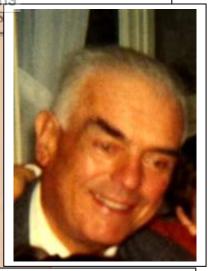
Lettre de Charles Guymaucourt, propriétaire de la ferme de Branges : « Depuis 3 siècles, le fermier est chargé de payer en l'acquis du bailleur, à l'époque du 11/11 de chaque année, une rente foncière de 2 hl, 1 décalitre, 9 litres de blé, due à la Fabrique ... Je viens de prier M. le préfet de L'Aisne de l'autoriser à rembourser à la Fabrique, le capital que représente cette rente... » Le Conseil de Fabrique déclare ne pas s'y opposer à condition toutefois qu'on prenne pour base la moyenne du prix de blé des 10 dernières années.

La commune de Branges fusionne le 1^{er} janvier 1973 avec celle d'Arcy sous l'impulsion des maires

MM du Roizel et Emile Fortier. Ancienne enveloppe de la commune de Branges.

> M. André du Roizel (Né à Soissons en 1911).





Maires de Branges: Vers 1897, M. Sauvage; vers 1919 à fin 1925 Gaston Ghislain; Hauët Paul le remplace quelques temps en 1925; puis en janvier 1926 est élu Mittelette Emilien (né en 1864 à Muret et Crouttes) qui démissionne en mai 1939; son adjoint Plateau Emilien reste en 1939/40/41 et du Roizel est maire par délégation; il est enfin élu maire le 14 août 1941et le reste jusqu'à fin décembre 1972 car... Le 1^{er} janvier 1973, la commune de Branges fusionne avec celle d'Arcy-Ste-Restitue!

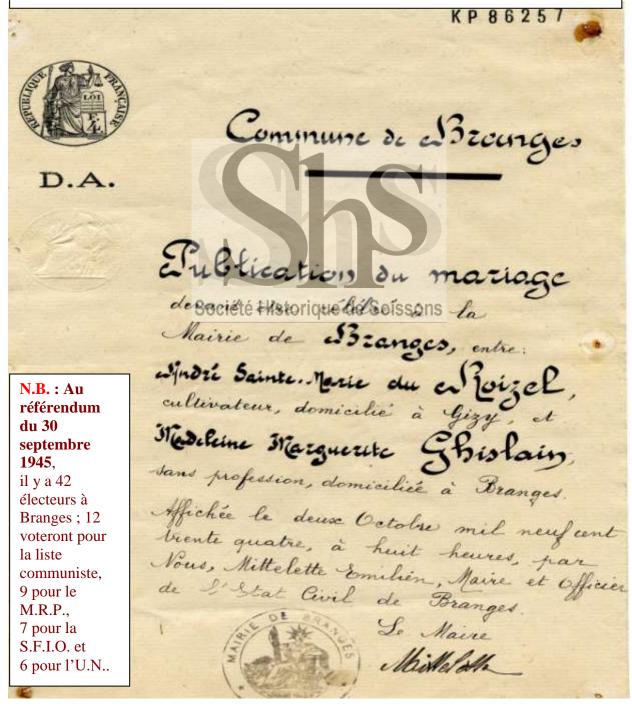
Jusqu'en **1941, André du Roizel** assume la fonction de maire après la démission pour raison de santé d'Emilien Mittelette en mai 1939 ; alors adjoint, Emilien Plateau assure la gestion municipale.

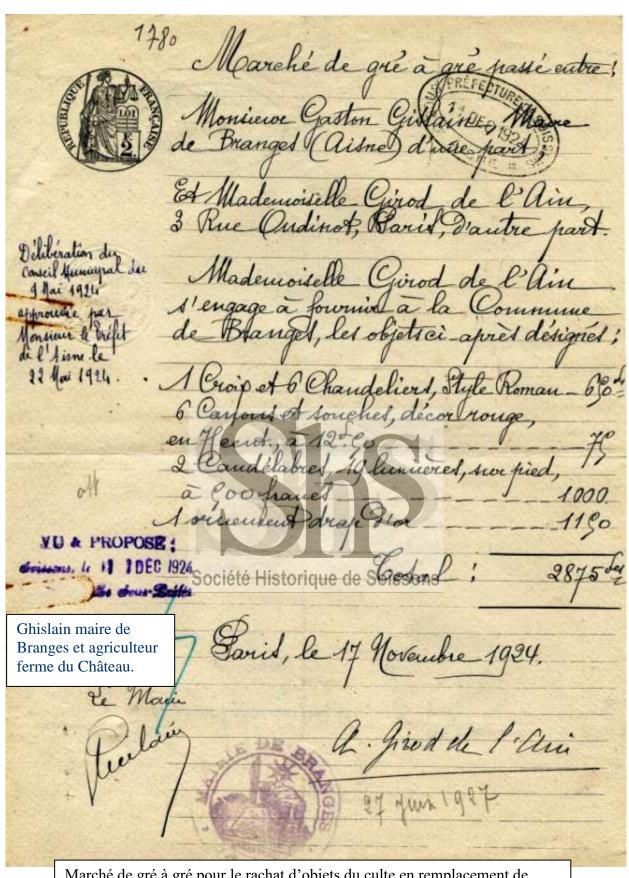
Une lettre du s/préfet en date du 17 juin 1941 rappelle qu'il faut procéder à une élection régulière du maire dès que possible.

Le 14 août 1941, élection d'André du Roizel maire par 3 voix pour contre 1 pour Emilien Plateau ; l'ensemble des membres du Conseil municipal a été mobilisé.

Elu maire, il en refuse formellement la place vu qu'il ne possède plus aucun moyen de transport et que vu l'éloignement de la commune, il lui sera impossible de remplir son rôle convenablement. Il est donc procédé à un $2^{\text{ème}}$ tour de scrutin ; puis les Conseillers quittent la salle en signe de protestation contre la suppression abusive du permis de conduire d'André du Roizel, seul permis de conduire que possédait la commune !

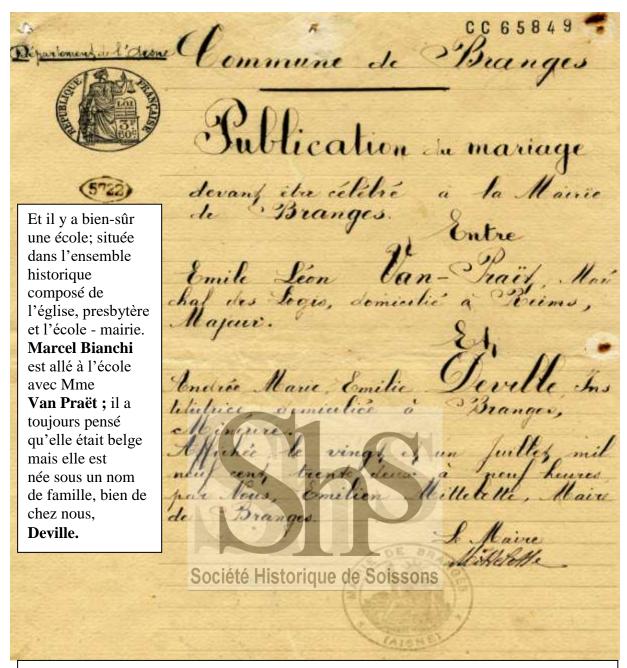
Après la visite du s/ préfet à Branges, André du Roizel revient sur sa décision et devient maire.





Marché de gré à gré pour le rachat d'objets du culte en remplacement de ceux perdus pendant la guerre. Après la dévastation de nos régions sinistrées le retour à la normale se fait lentement et sagement ; il y a priorité pour les choses de première nécessité dès les premières années après l'Armistice. Mais certains dossiers seront clos tout juste avant la guerre suivante!

Las and new cent soisante douge, le fruit décembre à digne heures s'est reune le Conseil Municipal vous la Proidence Monsiein Casteleyn. Adjoint an Maire. Met du Roijel. Michalak, Brismontier. Représenté Meda Roijel. Absents : Mrs Tassin , Lefebore Va la loi nº 71.588 du 16 juillet 1931 sur la ficient le degroupe ment de commune la l'arrité projectoral en date du 9 prin 1972 inchiant la fusion des communes a Array Ste Restitue et de Branges dans Fusion administrative de Branges à Arcy-Ste-Restitue. Délibération Sainte Restitue et son chef lien sera egalement Arcy Sto Restitue l'integration de onte élas de Branges dans le Conseil Municipal de la nouvelle agglomeration demande le bénéfice de l'intégration fis cale, conformément any du position de lois des 9 fullet 1966 et 15 juillet 1971. demande l'intégration du terroir de Branges dans celui d'Arcy ste Restitue amis que le classement des terres dans la region "Tardovoiété Bistorique de Soissons demande le maintiers de son école tant que l'effectif règle. mentaire sera atteint - décide gu'une convention préabble sera établie entre les & communes conformement aux dis positions de l'article 7 de la loi du 16 pullet 1971. sollicite l'approbation et la réalisation de ces décisions dons les délais administratifs les plus rapides de façon à ce que la fusion soit effective à compter du 1 yanvier 1973



Mme Van Praët institutrice et secrétaire de mairie quitte ses fonctions le 31 juillet 1937. Une nouvelle école est inaugurée le 14 juillet 1958 construite en face de 'La Caserne'. L'ancienne école est vendue en adjudication en 1961 sauf la partie accessible par l'entrée côté rue, salle de classe dans laquelle la mairie et ses services s'installent.

Le maître d'école au moment de la 2^{nde} guerre, M. Fayoux enseigne jusqu'en 1953 ; puis le défilé recommence, ce que le maire ne manque pas de dénoncer à l'inspecteur des écoles.

Presque chaque rentrée dans la nouvelle école, il y aura un remplaçant du précédent remplaçant !

Les enfants de Branges maintenant des adultes se souviennent bien de Mlle Vaysset Adrienne de la rentrée scolaire 1937-38 et plus récemment vers 1956 Mme Cadot, en 1963 Mlle Geirnaert, M. Gaillard et vers 1973, Mme Senet (d'Arcy) avant que l'école ne fusionne avec celle de sa communauté d'adoption Arcy-Ste-Restitue.



BRANGES, cant. d'Oulchy-le-Château;
127 habitants; 21 électeurs; à 14 kin.
d'Oulchy; à 20 kil. de Soissons; à
42 kin. de Laon; , et
de Fère-en-Tardenois, à 10 kil., et
(halte) de Loupeigne, à 4 kil. —
Fête communate: le deuxième dimanche de septembre.
Cabine téléphonique: Moragine Historie

de Branges : Ghislain Vve. .

Maire: Mittelette Emilien.

Adjoint : Gandon P.

Conseillers municipaux: Servoise M., Robin J., Lejeune L., Foucart V., Moranvillier V., Plateau E., Velly G., Erizon P.

Institutrice: Mme Bochet.

Curé: Pâquis,

Aubergiste: Moranvillier.

Cultivateurs : Blancki, Ghislain Vve,

Mittelette, Gandon, Robin.

Tabac: Moranvillier.

ABONNÉS AU TÉLÉPHONE :

3 Gandon, agriculteur.

1 Ghislain, agriculteur.

2 Robin-Turpin, agriculteur.

Rang devant (de g. à d.): Marie-Louise Couvreur, Marcel Bianchi (né en 1929 à Branges) en blouse à carreaux, Michel Labbez (né en novembre 1930 à Chaudun), Marie-Joseph et Bernadette Labbez, Simon Labbez, Norbert Couvreur, Marcelle Couvreur et Andrée Couvreur;

2nd rang (g. à d.): Jeannette et Yolande Kolodriewsky, **Mme Van Praët** l'institutrice (née à Fère en 1912), un des gamins Bouchez et Geneviève Bianchi. Et assise dans son fauteuil de rotin, la p'tiote gamine France Van Praët née à Branges en 1933.

A cette époque, il y avait après la ferme Bianchi (Brocheton) à droite en sortant du village direction Loupeignes, encore la ferme Plateau, puis les 2 maisons ouvrières du Château où les Labbez déjà âgés et leurs 14 enfants arrivent en 1934, et puis les Couvreur avec leurs 10 enfants. **N.B.**: A noter la grande mouvance, voir une transhumance des familles d'ouvriers agricoles en ce qui concerne Branges; il leur fallait survivre et leur seule possibilité était de suivre le travail là où il était le mieux rétribué et avec avantages du logement et jardin! Ou selon le contrat passé avec l'agriculteur, avoir la possibilité de faire les saisonniers ailleurs avec tous les bras disponibles de la famille tout en conservant leur logis et leur emploi à Branges!



En haut de g. à d.: Yves Leprêtre, Julien Faglin, Labbez, ?, Marcel Leprêtre, Jean ?; Rang du milieu: René Faglin, Norbert Couvreur, Andrée Couvreur, Bernadette Labbez, Geneviève Bianchi, Marcel son frère, Marcelle Couvreur et Mlle Vaysset Adrienne.

Assis: François (Polonais), Couvreur, Stanislas Fisca, ?, Renée Couvreur, Michel Labbez, Roger



De g à d. Stanislas Fisca (le père élève seul ses 6 enfants), Marcel Bianchi et Léon Boyau, ? . La communiante de d. est Hélène Adam (née en 1928, Polonaise, arrivée à 9 ans ; le papa est arrivé d'abord seul O.A. au Château chez du Roizel).

Hélène apprend vite le français et se montre bonne élève et ce sera une petite rivalité entre elle et l'autre bon élève Marcel Bianchi. Tantôt l'une est première et l'autre donc 2nd et vice-versa.

Hélène n'aimait pas perdre et le « Je n'joue plus avec toi » Marcel l'entendait quand il était le 1 et de la classe! Maman Bianchi le savait aussi, à voir quelques poches déchirées sur sa blouse d'écolier! La famille d'Hélène repart en Pologne après la guerre avec cette photo; Hélène s'y marie et dans les années 1960, Marcel Bianchi et sa femme vont la voir en Pologne ...

Et la photo revient en France entre les mains de Marcel!

Faglin.



Sur la place de l'église à côté de l'ancienne école, le maire André du Roizel en conversation avec Mme Lambotte, une cousine germaine belge ; elle tient le bouquet offert par les enfants de la commune pour la remercier d'avoir offert un drapeau neuf!



Inauguration de la nouvelle école le 14 juillet 1958.

M. Marcel Michalak chef de culture à la Ferme du Château est à droite. Après le rattachement administratif de Branges à la commune d'Arcy en 1973, l'école sert de salle municipale ; les Anciens y font leur repas annuel par exemple. La 'nouvelle commune' la vend à l'agriculteur voisin M. Piot en 2004.



En plus, une maîtresse de couture est nommée par le Conseil municipal. C'est une personne du village, extérieure à l'Education Nationale ou la femme de l'instituteur. Une étude du soir existe sous la houlette de l'instituteur ou une personne du village. Les deux postes sont rétribuées par la commune.



L'institutrice Mlle Geirnaert, à côté: Dufaud Denis, Brismontier Daniel, Tassin Michèle, Joachimiak Christiane, Dufaud Denise, Labbez Rose, Brismontier Annie, Michalak Claudine, Dufaud Danielle, Labbez Madeleine.

Au centre agenouillés : Josset Denise, Strasser Nadège, Tassin Jean-Michel, Josset Chantal, Coulon Maurice.

Assis: Françoise Prudhomme, Avigny Josette, Avigny Patrick, Strasser Lionel, Labbez Robert, Ricbourg Jean-Claude, Josset Patrick, Coulon Jean-Claude, Josset Dominique et le fils Prudhomme.

En salle de classe unique avec Mme Monique Senet-Lecamp (d'Arcy)! Elle y est nommée en septembre 1969 ; il y avait encore l'étude surveillée du soir pour les élèves.

Dans la rangée de gauche, au fond Natalie Lepage, Corinne Coullon, devant Pascal Dorenge, puis Thierry Dorenge, Sylvie Legrand, Isabelle et Véronique Lepage, la gosse Senet, Christophe Josset. Dans celle de droite, au 1^{er} rang, Gérard Legendre et une gamine Lepage, la blonde Monique Coullon et une gamine Brismontier au 2^{ème} rang et derrière elles, Didier Dorenge et un gamin Daumi.



En 1781, M. Lengrenet est instituteur!
Il en aurait des anecdotes à nous



Classe année vers 1969 :

devant de g. à d, Claude Lepage, Juanito Abbad (espagnol), Patricia Avigny, Jean-Pierre Dorenge, Béatrice Brismontier, Pilli Abbad, Nathalie Lepage;

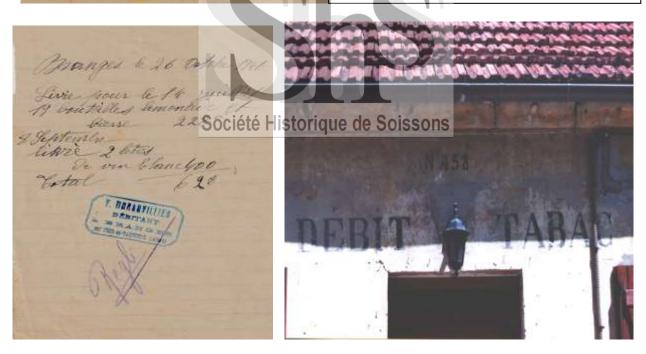
Derrière : Pierrette Ricbourg, Rosario Abbad, Jean-Claude Ricbourg, Paco et José Abbad, Patrick Josset, Didier Brismontier et l'instituteur Paul Boulogne.



Ci-contre avis de délégation de Gabriel Moreaux, instituteur pour l'école de Branges à dater du 15 septembre 1961.

Il est à noter qu'après guerre 1945, instituteurs et remplaçants défilent à ce poste quasi à chaque rentrée sinon tous les 6 mois ou tous les 2 ans : Fayoux, Lesaux Jean, Vignault, , M. Bruchet Lucien (sera condamné à payer une amende en 1968 pour occupation illicite du logement de l'instituteur!), Mme Vantrimpont (congé maternité en avril 1968), Moreaux Gabriel, Mlle Gilet, Mlle Landes, Mme Saudes-Marignan rapatriée d'Algérie en 1963, Gaillard, Mlle Geirmaert, M. Narbonne, Bochet-Thomas Alice, Mlle Nard Marie-Hélène, Roger Lobjois en 1970, Paul Boulogne etc. puis Mme Senet déjà en poste à Arcy en 1968...

L'école se poursuit jusqu'à la rentrée 1975-76 incluse ; puis les enfants de Branges sont scolarisés à Arcy.

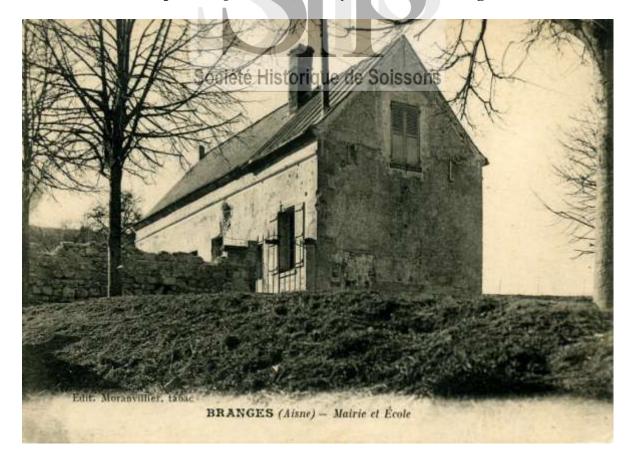


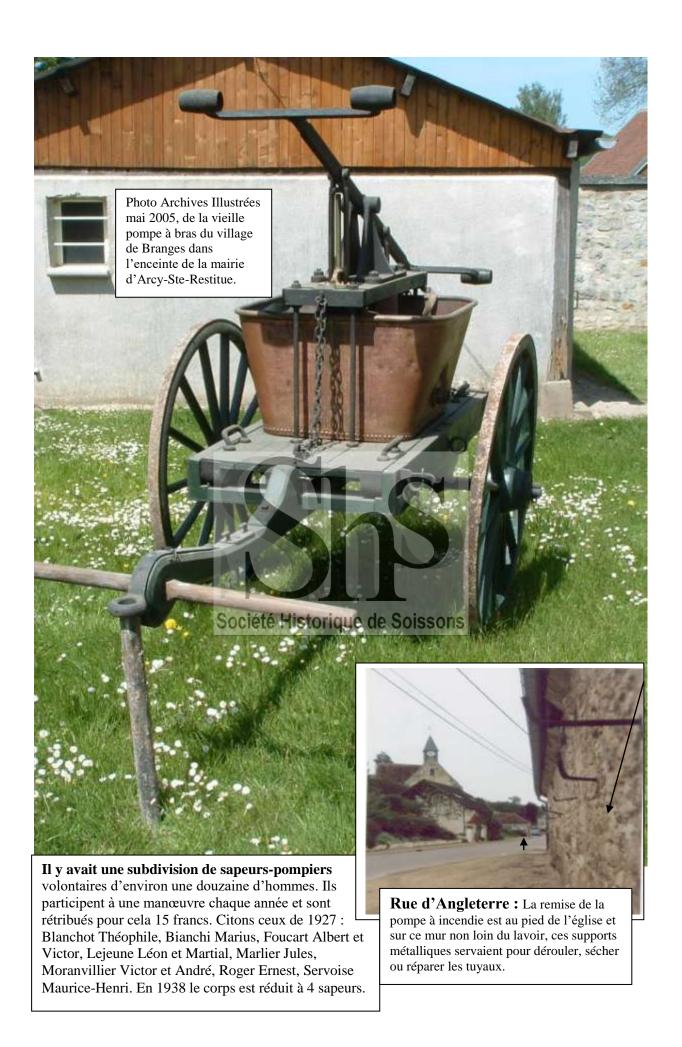
La famille Moranvillier a tenu un café-tabac rue d'Angleterre depuis très longtemps. Voici une facture datée du 26 octobre 1941 adressée à la commune de Branges pour le paiement d'une livraison de 19 bouteilles de limonade et bière etc. pour le 14 juillet passé.

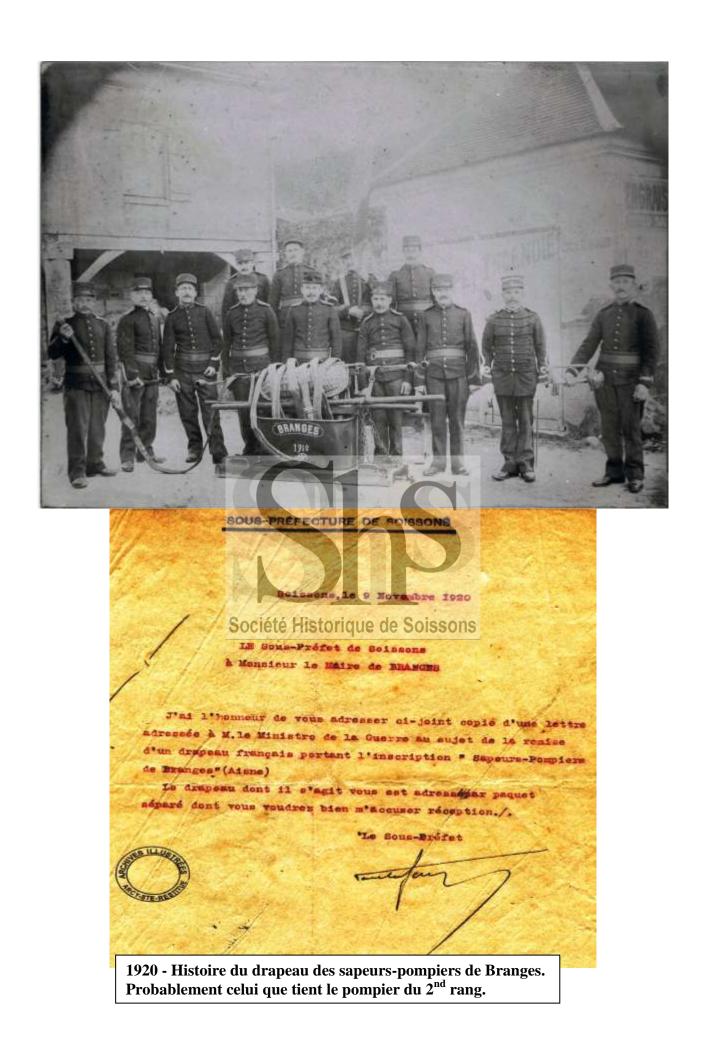


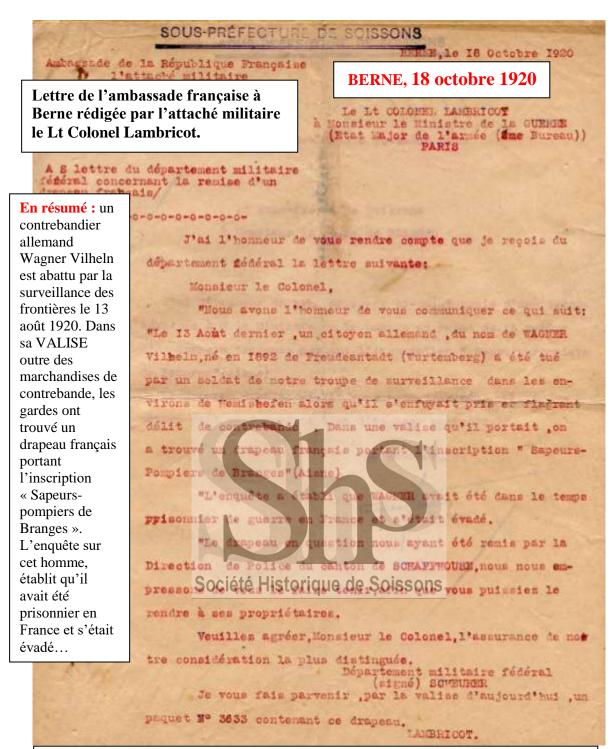
Et comme support publicitaire, des cartes postales ont été éditées sous son nom, comme celles-ci de la famille Moranvillier devant son café tabac, entrée du pays, route venant de Lhuys et de l'ancienne mairie et école près de l'église.

Carte postale après 1914, car il y a le clocher sur l'église.









Le mystère de la présence du drapeau de la C^{ie} des sapeurs-pompiers de Branges dans sa besace commence! Prestigieux drapeau revenu au pays en VALISE DIPLOMATIQUE! **En 2004, autre mystère!** L'ancienne école de Branges est vendue par la Municipalité. Il faut bien sûr vider cette maison devenue, entre temps, salle des Fêtes! Les citoyens sont bienvenus à venir aider et à emporter certains objets jugés désormais inutiles. Ainsi les archives de la commune de Branges (fusion avec Arcy en 1973) sont rapatriées à Arcy et les objets jugés inutiles et restants comme les vieux casques en laiton, les vestes en cuir & uniformes des pompiers auraient été broyés par la benne de ramassage des ordures ménagères! Difficile à croire!

Quant à ce fameux drapeau, son destin est sous le signe de 'VOYAGE VOYAGE'...

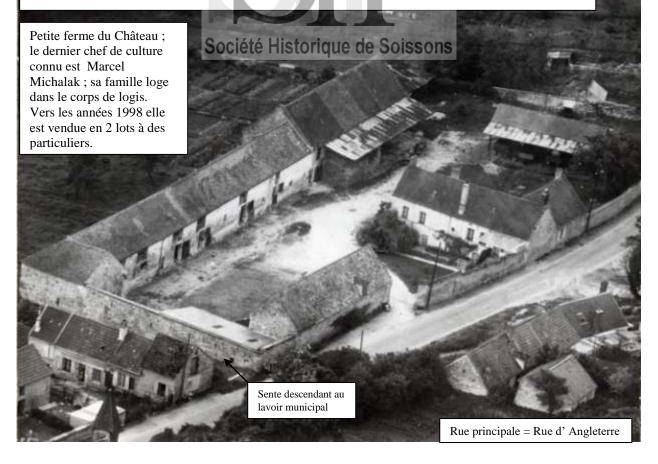
Il aurait été vu la dernière fois dans la soupente de la maison communale louée au n°5 rue

de Branges à Arcy.

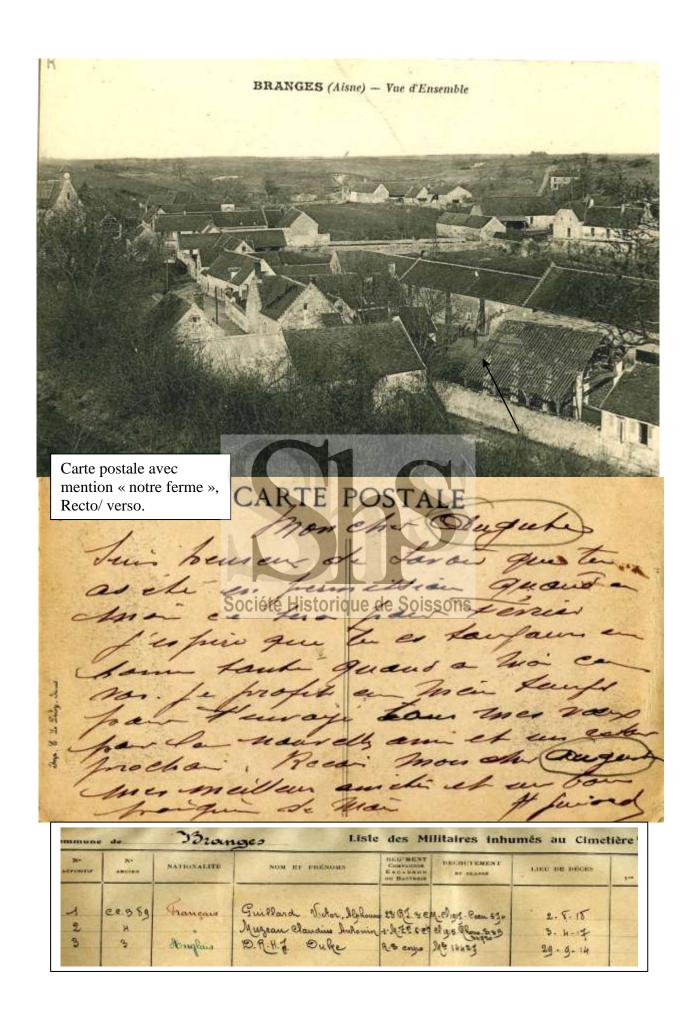
AVIS de RECHERCHES!

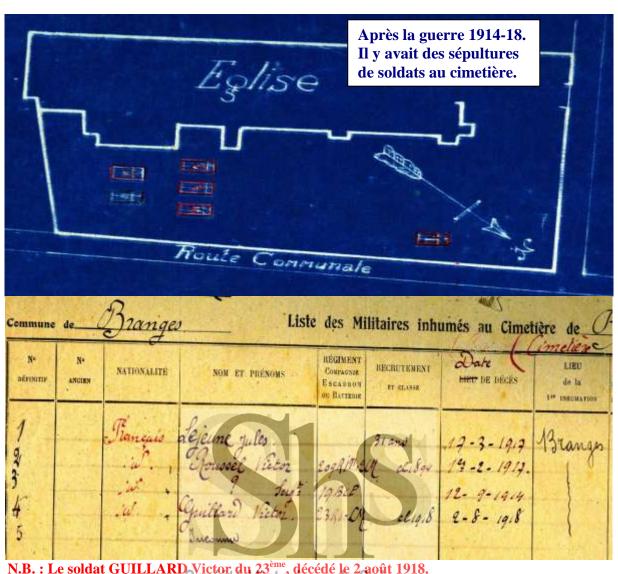


Attelage dans la cour du Château, tas de fumier et basse-cour en liberté comme il se voit à la même époque dans toute cour d'exploitation agricole, Château ou pas château! L'eau des différents puits de Branges est analysée régulièrement et est très souvent non potable; seule la fontaine du lavoir est potable, au jour du prélèvement est-il précisé!

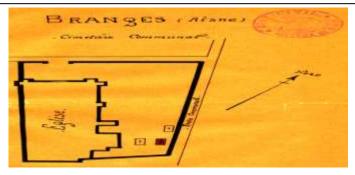


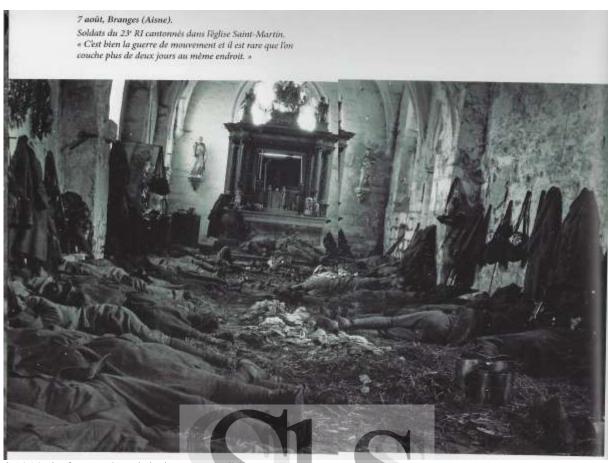






mmune	de	ilitaires inhu	ires inhumés au Cimetière				
N° DÉFINITIF	N° ANCIEN	NATIONALITÉ	NOM ET PRÉNOMS	REG'MENT COMPAGNIB ESCADRON OU BATTERIK	RECRUTEMENT ET CLASSE	LIEU DE DÉCÈS	t
4	e.e. 3 8 q	Trançais	Guillard Vitor Mhouse	25 8 1 3 e	M. Clair. Caru 670	2.5.15	
2	H		Muzeau Clandin Anhonin	1:11:27 6:01	cl 1915. Phone 5.88	3. h.17	
3	3	Anglais	Guillard Vidor, Mhouse Muzeau Clandin Anhonin D. R. H. J. Ouke	A.S cops	The 14453	29-9-14	



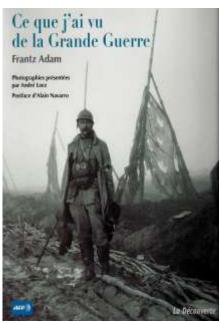


Mai 1918, le front s'étend de la Somme à la Marne ; le 28 mai au soir, les Allemands sont à Soissons, le 29 mai à Fère-en-Tardenois, le 30 mai ils atteignent la Marne à Jaulgonne où les troupes américaines leur barrent la route... Mais le 4 juin, ils entrent à Château-Thierry et en Allemagne c'est l'enthousiasme!

À partir du 18 juillet, le général Mangin va diriger la contre offensive avec la Xème Armée sur une ligne de l'Aisne à l'Ourcq et la VIème Armée du général Degoutte de l'Ourcq à la Marne. Le 23ème R.I. combat à Oulchy-le-Château qui est libéré le 7 août 1918. Les troupes allemandes sont en

Le 23^{eme} R.I. combat à Oulchy-le-Château qui est libéré le 7 août 1918. Les troupes allemandes sont en débandade vers Grand-Rozoy poursuivies par les Français... Ereintés de fatigue extrême, les soldats du 23^{ème} arrivent au soir au village de Branges et dorment sur de la paille dans l'église St Martin.

Le médecin militaire Frantz ADAM alsacien engagé avec le 23^{ème} R.I. depuis le début de la guerre, les immortalise avec son Kodak Vest Pocket!





Un Kodak Vest Pocket,



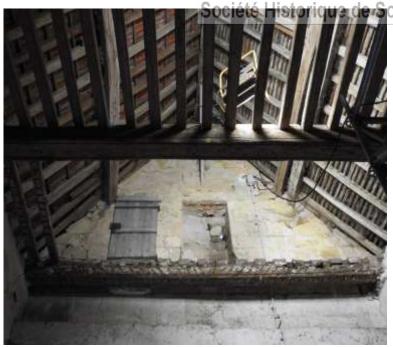
Photos extraite du livre hommage à ce médecin, rassemblant ses photos fonds AFP- La Découverte.



Pendant la guerre1914-18, de nombreux villages derrière le front du Chemin des Dames- côté français- deviennent comme Branges et Arcy- Ste Restitue, des lieux de repos pour les soldats et les officiers sans oublier les chevaux ; il y a des pâtures et maréchaleries pour les remettre en forme! Les blessés sont soignés et hospitalisés dans les églises et autres grandes demeures.

A noter juste au dessus de l'entrée de l'église, un appareillage de pierres d'une ouverture, comme une fenêtre murée, (A gauche de la porte des combles en haut de l'échelle métallique) sauf que la dernière pierre n'a pas été posée, scellée!

Lors des travaux du plafond de la nef en 2000, la découverte de ces balles de **fusil Lebel** donne à penser à un poste de guetteur, logique en ce temps de guerre !





Vue de l'intérieur de ce poste de guet.

L'ouverture est bouchée par une grosse pierre pour éviter les pigeons !.

CANTON CHAMBRE D'AGRICULTURE a Outchy to Chai 19 LISTE ÉLECTORALE la 25 octobre 1919 et du décret du 25 décembre 1919. Et d'après guerre...1920 DATE INDICATION LIEU COMMUNE des faits qui Non NOMS ET PRÉNOMS de la OR RABITE L'ÉLECTRUM oi du 25 octo bre 1919 en justifient de la (Indiquer la rue et le numéro, le nom du ha-meau ou du lieudit). d'ordre inscription DES ÉLECTEURS NAISSANCE vertu duquel l'électeur est NAISSANCE (jour, mils et an) l'électeur admis à l'inscription Bizon Saul Edouard Branges Branges Bizon Saul Trançois Bazoches Branges Bordet Charles Auguste Branges Branges Branges Branges ullivata 5 Branges annun agua 6 Dantheny Louis Alphonse Branges Crecy an Mond Branges Galertin Wilfrede Branges VALUE OFFICE 9 hislain Gaston Branges cultivate Tacques Remi 10 Branges evenne Martial Branges Branges Martier Jules François Branges Tuen 1864 Aurel of Cra Branges Moranvillier Victor Branges Stateau Emilien Branges erm agrice Grnest Joseph joth Historian de Sois Tranges Terroise Mourice Henry 27 Anil 1892 cultivateur Branges Tindie Grnest 29 Avril 1881 Filliers dur Marne helde culle

Rapport fait en juillet 1921 sur l'état de la commune après guerre par le maire Gaston Ghislain :

Terre agricole 615 hectares.

Il y avait 8 fermes avant guerre et elles existent encore.

En 1914 les archives de la commune sont détruites. La mairie est en mauvais état sans matériel ; le lavoir est détruit.

Il y avait 34 maisons bâties avant guerre, une est détruite et 28 sont réparables. Il y avait 146 habitants avant guerre et seulement 81 sont rentrés. Il y avait 14 filles et 14 garçons avant, maintenant il y 9 garçons et 3 filles.

Déclaration des véhicules poids lourds et recensement des voitures susceptibles d'être réquisitionnées.

En 1920, mention Néant.

En 1921 le cultivateur du Château et de la petite ferme (rue d'Angleterre), Gaston Ghislain déclare une Torpédo, carrosserie année 1918, André Citroën type A construite le 02-03-1910.

En 1922 Gaston Ghislain, Rabozzi Joseph chef de culture de la petite ferme du Château, et Lejeune Martial déclarent posséder une voiture et un véhicule poids lourd et Jacques Remy cultivateur lui aussi, possède un poids lourd.



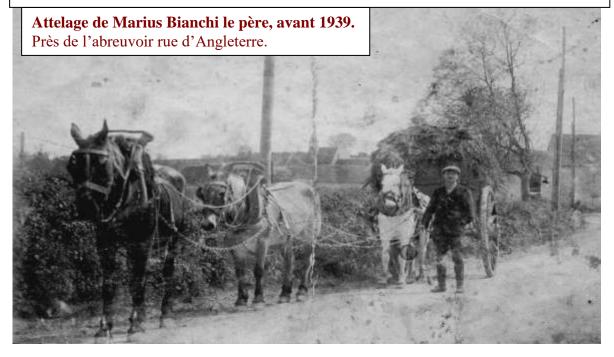
Marius Bianchi est né en Italie (en 1922, il fait son service militaire en Libye) ; il vient après la 1^{ère} guerre mondiale dans le cadre de la reconstruction des régions dévastées.

Il prend d'abord pension dans l'un des 2 cafés de Bruys (commune de 19 hts en 2005).

Il se marie avec Jeanne Brocheton (née en 1896) fille des agriculteurs Auguste et Blanche Brocheton de cette ferme.

Le couple aura une fille Geneviève et un fils Marcel (né en 1929).

Blanche Brocheton est veuve depuis le lundi de Pâques 1919, quand son mari Auguste allant au champ, la fourche sur l'épaule, passe devant un adulte (ancien poilu de 1914-18) bricolant un obus entouré de gamins... L'obus éclate tuant l'infortuné Auguste Brocheton et blessant le gamin Gaston Foucart qui s'en sort avec un avant-bras coupé ; il portera un crochet en guise de sa main perdue.





Blanche et Auguste Brocheton, leur fils cadet Paul (né en 1905) et leur fille Jeanne (née en 1896). **N.B.:** Photo prise pendant la guerre 1914-18 comme laisse à supposer le recto. L'aîné Joseph (né en 1887) s'installe cultivateur à Arcy (n°10 rue du Tarn). Sa fille Marie-Thérèse lui succède à Arcy avec son mari René Fortier.



M. Marcel Bianchi, raconte l'exode de mai 1940 : « La famille met une semaine pour descendre dans la Loire ; le petit convoi est composé de l'attelage principal plus un traîneau à 4 roues ; il faut plutôt voyager de nuit car le jour, les attaques aériennes sont permanentes ; son père Marius fait remarquer qu'il y a des avions italiens dans ces attaques !

Sur ce traîneau il y a le vélo du petit et la truie qui attend des petits dans une cage; elle met bas à Gobertin dans le Loiret ainsi que la jument.

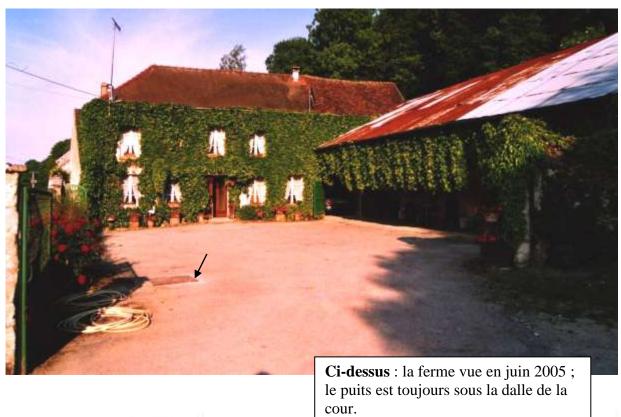
La famille reste un an à Gobertin et Marcel y va à l'école et comme il a son vélo la petite bourgade n'a plus de secret pour lui ; une ancienne du pays lui dit un jour qu'il la connaissait mieux qu'elle qui y était née!

Et quand ils remonteront à Branges, la douzaine de porcelets est vendue et la truie est dans le saloir... et le poulain revient dans la cage sur le traîneau!

Dans l'année qui suit le retour, les 5 chevaux meurent à la ferme et le vétérinaire leur conseille de ne pas en reprendre dans l'immédiat...

Alors la famille les remplace par 4 bœufs. »

RECENSEMENT CHEVAUX ET MULETS. à inscrit	e au registre o			- 1	rs et mules
SERVICE RÉGIONAL ES REMONTES.		imune d.2	N.	Вигла	<u>u</u>
e soussigné (Nom et prénoms du propr	étaire)	Bian	chi de	Varius o en Ta	denois aime
eurant à (adresse précise) :	chev	nux entiers. nux hongres.			
déclare posséder	.3 jumo mul	ents ets.			
	LISTE I	ETAILLÉE	DES ANII	MAUX.	A KENNY OF SE
NOM NOM	NATURE DE L'ANNAL (cheval entier ou hongre, juinect, molet,	ANAER DE NAISSANDE	TAILLE	BUBS. BY PASTOYLABITIS.	OBSERVATIONS. Si l'animal a été réformé dire en quella année.
1. Boulste	Sycieté i	1926 1810110 14-2-1130	1. 6.3 ue, de,	Baie lond	Beformi
3. Jugaman 4. Chamante	cheval yumente	14-5-1931 10-5-1932	1.62	Bail Plane	
6					
8 La ferme du Ch				100	[Suite au verse le cat échéant.]
époque en décla	are 58 tous g	genres co	nfondus		Drille die state in den dermann.



cour.

Ci-dessous : Marcel Bianchi abreuvant les bœufs de la ferme familiale à la pompe dans la même cour.

Les 4 bœufs travaillent valeureusement 7 années à la ferme et seront vendus ensuite en 'animaux de boucherie'.

Société Historique de Soissons

M. Marcel Bianchi témoigne: « Rentré d'exode, il se souvient de 7 soldats enterrés dans de la toile de tente militaire, là où ils étaient morts dans le talus de la pâture du Château (avant la ferme anciennement des Robin); il y avait un talus de 1,5 m de haut; aujourd'hui il a été arasé lors des travaux ultérieurs d'alignements, tout comme l'abreuvoir à cet endroit alors que du temps de M. Plateau maire, il n'était pas question de le supprimer; lui parti, c'est vendu mais à condition de laisser accès libre à la source d'eau pour chacun. » Revoir page 13 sur l'abreuvoir.





M. Marcel Bianchi (né en 1929) témoigne: « Les enfants de Foufry venaient de son temps à l'école à Branges par le chemin de Foufry à Branges. Chaque semaine, chacun son tour, un gamin allumait le poêle et balayait la classe. La paroisse était desservie par le curé de Loupeigne; j'y ai fait ma communion en 1940 et le renouvellement; c'était l'abbé Paquis; il passait dans toutes les maisons pour réprimander les gamins qui n'allaient pas au catéchisme.

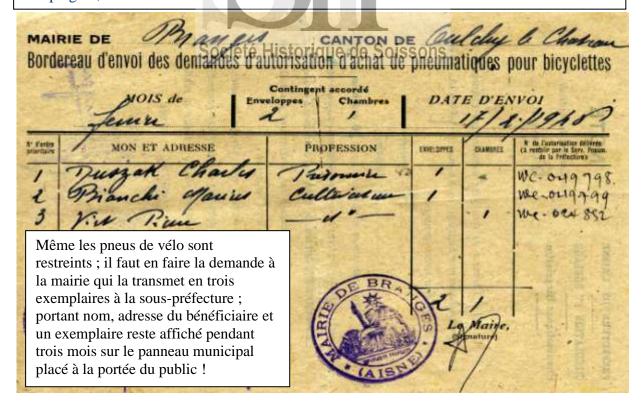
Le facteur venant de Fère après avoir fait Rugny et laissé le courrier à Arcy, allait desservir Foufry; mais quand il y avait trop de neige il laissait sa bicyclette à la ferme et venait à pieds par ce même chemin à Branges.

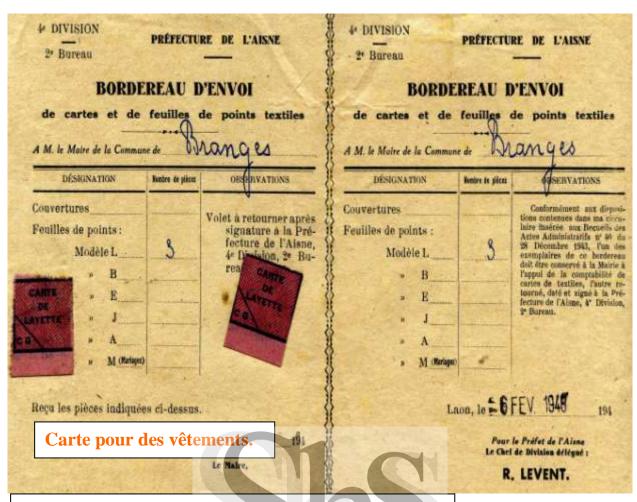


Marcel Bianchi sur le premier tracteur de la famille en 1947, un FARMALL acquis avec les bons du Plan Marshall et la somme de 150 000 francs d'alors.

Après la perte de toutes les vaches en 1940 et des 5 chevaux en 1941, il a fallu survivre et un peu d'aide redonne un peu d'espoir!

Le village est libéré le 28 août 1944 : un side-car passe avec 3 Allemands (dont un de mort) et se trouve en face des Américains à la fourche en bout du village vers Loupeigne ; les 2 Allemands sont tués.

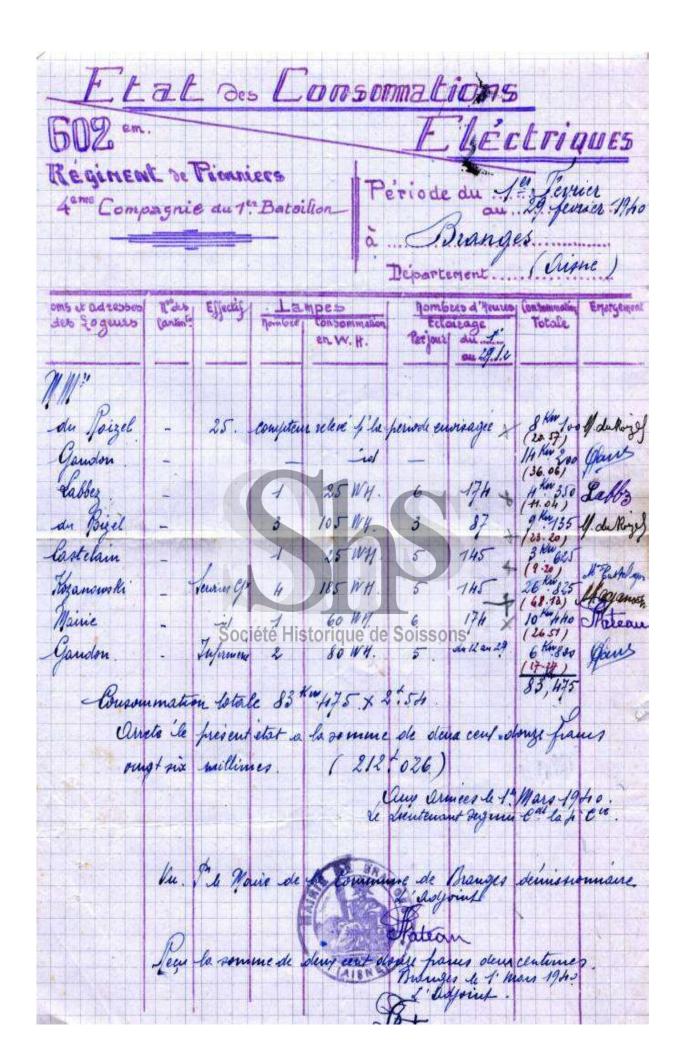




Guerre & après guerre, on survit & continue à vivre. Voici quelques éloquents petits témoins de papier...







Distribution de SCHLAMM gras? De quoi parle-t-on?

PREFECTURE DE L'AISNE

4º DIVISION

LAON, le 15 Mai 1946.

LE PREFET DE L'AISNE,

à Messieurs les Maires du département

OBJET : Distribution de schlamm gras.

3º BUREAU

DATERIBUTION OF SCHEAMM

Avant l'entrée de l'hiver il importe d'assurer à la population un minimum de possibilités de chauffage. On ne peut, en effet, envisager au cours de l'hiver prochain des répartitions de charbon suffisantes pour assurer le chauffage des foyers domestiques. Les ressources du pays sont insuffisantes, les importations étrangères incertaines et limitées. De plus, les besoins des industries doivent être servis par priorité pour assurer la reprise de la vie économique du Pays.

Aussi ne faut-il pas compter sur une augmentation sensible du contingent départemental de charbon qui permettrait d'améliorer et d'étendre les distributions à tous les foyers domestiques du département.

Par ailleurs, en raison de l'épuisement des ressources forestières, les attributions de bois ne pourront guère être relevées.

Je me suis donc préoccupé de remédier à cette situation et de procurer à la population des moyens de chauffage pour l'hiver.

J'ai ainsi obtenu la disposition d'un programme assez important de schlamm gras dont j'envisage la distribution aux communes non dotées de la carte de charbon.

En vue de la répartition rapide et équitable de ce com bustible entre tous les foyers des localités visées ci-dessus, je vous prie de vouloir bien prendre les dispositions suivantes :

1° Vous établirez et remettrez à chaque chef de famille de votre commune un bon (suivant modèle ci-après) indiquant les nom et prénoms du chef de famille avec le nombre de personnes vivant au foyer. Ces bons seront numérotés et enregistrés sur un répertoire tenu à la Mairie.

Les chefs de famille se feront inscrire et remettrent leurs bons chez un négociant en charbon de leur choix, qui passera commande du schlamm et le livrera ensuite aux particuliers.

2º Vous dresserez un état récapitulatif (modèle ci-après des bons délivrés et vous le transmettrez immédiatement à la Préfecture (4º Division, 3º Bureau) qui avisera le Bu reau départemental des Charbons. Cette pièce devra parvenir à mes services dans le plus court délai et en tout cas avant le 25 mai 1946.

En principe, la distribution du Schoiété Historiche devocissons

- 200 kgs par foyer de 1 à 2 personnes;
- 300 kgs par foyer de 3 à 4 personnes;
- 400 kgs par foyer au-dessus de 4 personnes;

Le prix sera de l'ordre de 1.250 Frs la tonne.

La distribution se fera au fur et à mesure des arrivages.

Vous porterez ces dispositions à la connaissance de vos administrés par tous moyens de publicité en usage dans votre commune, en leur précisant que le combustible qui leur sera ainsi attribué n'est pas destiné à une utilisation immédiate mais devra constituer un stock de sécurité pour l'hiver prochain.

Il conviendra, à cet effet, que l'avis que vous affiche rez rappelle aux intéressés que ce combustible est mis en place pour l'hiver et que toute autre distribution demeure très douteuse.

J'attire votre attention sur l'absolue nécessité d'agir vite et d'établir sans aucun retard et pour le 25 mai les documents visés ci-dessus, il est indispensable de répartir immédiatement les stocks existants et de profiter des possibilités actuelles de transport ; tout retard risque de compromettre la réussite de ce programme et de priver la population de moyens de chauffage pour l'hiver.

Il est inutile que j'insiste sur l'intérêt que présente pour la population cette répartition exceptionnelle qui doit atténuer les difficultés de l'hiver. Je m'efforcerai d'ailleurs d'utiliser toutes les possibilités qui pourraient ultérieurement se présenter pour apporter un nouveau soulagement à une situation que je sais pénible.

L'éventualité d'une nouvelle répartition demeure subordonnée aux possibilités générales et aussi à la rapidité et à la régularité de cette première distribution.

A cet effet, je compte sur votre habituelle diligence et votre souci de l'intérêt général pour mener à bien ce travail qui, je le répète, sera d'autant plus efficace qu'il sera fait plus rapidement.

En séance du 29-11-1942, il est souscrit l'achat de l'édition spéciale « Effigie du Maréchal Pétain » au profit du secours National considérant que l'étendue des sacrifices consentis de cette œuvre, aux prisonniers de guerre et de leurs familles sont un esprit de solidarité.

réfet de l'Aisne, J. SAMAMA,





Fleur 1956, l'abbé Margerin du Metz dit la messe sous le hangar agricole du Château.

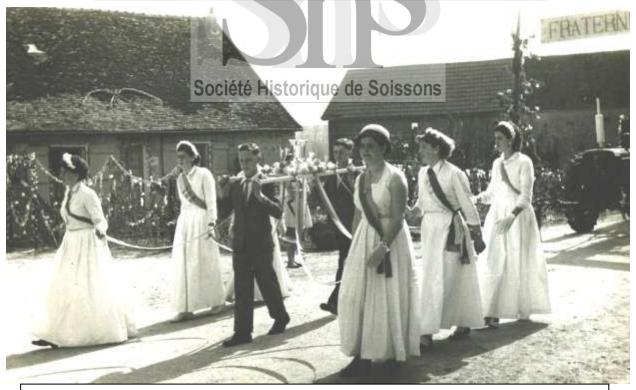


N.B.: Voir chapitre consacré aux FLEURS CANTONALES.

petite Madeleine Labbez (née en 1953).



Le défilé. Les reines de g. à d. Claudine Sauvage, Mlle Couvreur, Daniel Viet, Jacqueline du Roizel, Monique Coullon.



Défilé rue d'Angleterre.

Les reines sont de g. à d. Adrienne Lepage, Mlle Couvreur, le porteur Michel Lepage, Anne-Marie du Roizel, Raymonde Lepage Mlle Couvreur. Et le nez du tracteur tirant le char de Branges.



Passage rue d'Angleterre devant le corps de la ferme de la famille Robin. Sur le tracteur tirant le char d'Arcy, l'ouvrier agricole à la ferme Viet, M. Jean Avigny; suivent le char les officiels de la Fleur Cantonale avec au centre le maire André du Roizel.

M. et Mme Coullon habite l'ancien logement des instituteurs juste derrière la nouvelle école (vendue en 2003).

Mme Coullon à l'honneur

Lors du repas des anciens de la commune d'Arcy-Sainte-Restitue, qui s'est déroulé dimanche midi, dans la salle des fêtes de Branges. Guy Hobreaux, le maire de la localité, a remis officiellement la médaille de bronze de la famille française à Henriette Coullon et son mari, Pierre.

Agés réciproquement de 75 ans et 80 ans, M. et Mme Coulon, qui demeurent à Branges hameau où M. Coullon a exercé son métier d'ouvrier agricole durant plus de vingt ans à la ferme Duroizel, coulent une paisible retraite après avoir élevé et éduqué deux garçons et deux filles.

Comme beaucoup de personnes âgées, le grand plaisir



Henriette et Pierre Coullon ont élevé quatre enfants.

d'Henriette et de Pierre Coullon est d'être entourés de leurs huit petits-enfants.

Après la décoration, le verre

de l'amitié en l'honneur des époux Coullon a ouvert le repas, toujours apprécié, du 3' âge

Un drame que les habitants de Branges et d'Arcy-Ste-Restitue garde encore le souvenir dans leur cœur... Car parmi les victimes, le beau-frère est un fils de Louise Berthe famille d'Arcy; il laisse orphelins ses 2 jeunes enfants (2 mois et 2 ans); la fillette et son frère seront élevés chez leurs grands-parents Berthe à Arcy.

Au tribunal correctionnel de grande instance

Le tragique accident de Mortefontaine (cinq morts et un blessé) : le conducteur du camion a été condamné à six mois de prison et plus de 33 millions d'anciens frs de dommages-intérêts sont octroyés aux parties civiles

Terrible nouvelle pour chacun, qu'il soit Brangeios ou Arcéens d'autant que la famille pleurait encore la mort du frère Claude Lepage, soldat tué pendant la guerre en Algérie, il y a 2 ans à peine!

Le choc est terrible et le conducteur Roger Lepage, son père, son beau-frère sa sœur sont tués sur le coup. Mme Adrien Lepage est gravement blessée et la femme du conducteur décède suite à ses blessures.

Six mois de prison et 1,200 NF Roger Lepage : 10,355 NF et 100,000 Lepage et 3,000 NF à la mère de plus de 33 militons d'anciens charge , 3,000 NF à la mère de plus de 33 militons d'anciens charge , 3,000 NF à la mère de l'argument que le tribunal correctionnel de grande instance a rendu, hier, au augt de l'époquantable accident survenu le 6 novembre 1960, à Mortefontaine, et qui fit cinq morts et un blessé.

Dans l'avroced des moits de control de l'asset l'accident survenu le 6 novembre 1960, à Mortefontaine, et qui fit cinq morts et un blessé.

Dans l'exposé des motifs de s jugement, le tribunal à retenu seule responsabilité du camic neur : M. Jean Manka, agé de ans, de Buerques-sur-Sambre.

Ce tragique accident s'est produit aux environs de 29 heurs, au car-refour de Pouy. La collision a oprefour de Pour, la comisión so opposé la carecor, copduit par M.
Manka OCTELE de 1150 FIGUE de Soissons
tait M. Roper Lepage, 20 305, out
vr er agricole, de Chacrise, Le
podds lourd venait de Vic-sur-Alsrae
tandis que, à droite, arrivait la
voiture de M. Lepage

Le choc a été terrible et des de Le choc a ets terrible et des oc-bris de l'automobile l'on devait re-tirer les corps de MM. Roger Le-page, de son père, son beau-frère et de sa sœur qui avaient été tués sur le coup. Mme Lepage était gravement blessée ainsi que sa niè-ce. Mme Roger Lepage devait dé-céder par la suite.

Cette pénible affaire avait étélévoquée à l'audience du 23 février 1961 et le tribunal, après l'audience du camionneur, des témoins et des plaidoiries, avait mis son jugement en délibéré.

Notamment coupable de ne pas avoir respecié la priorité de droite, M. Manka, outre sa condamnation à la prison et à une peine d'amen-de, s'est entendu prononcer le re-trait de son permis de conduire pour une période de deux années.

pour une période de deux années.

Dans sa répartition des dommages et intérêts, le tribunal a attrihué : 71,500 NF à la mère de M.
Roger Lepage : 3.000 NF à Michel
et à Philippe Lepage : 15.000 NF à
Odette Lepage, frères et sœur non
mariés de Roger : 3.900 NF à chacun des six autres frères et sœurs
martis : 40.371 NF à Mme Henoux
et 30.000 NF à chacu i de ses deux
enfants, aux pèr nère de Mme



Le père du conducteur M. Adrien Lepage charretier à la ferme du Roizel. Sa femme Solange Pauline (née Labbez) survit à ses blessures.

Terrible collision à Mortefontaine

) Suite de la page une)

ques instants plus tard à la hau-teur du lieu de l'accident, et alerta

les brigades de gendarmerie de Vic-sur-Aisne et Soissons.
Les gendarmes se rendirent aus-sitôt sur les lieux de la collision et eurent beaucoup de peine à ex-traire les occurations de la petite

traire les occidente de la petite volture.

Quatre d'entre eux avaient éte tués sur le coup. Ce sont, le conducteur. M. Roger Lepage, son pers, Adrien, agé de 57 ans, de Branges; son gendre, Lucien Hénoux, 26 ans, ouvrier agricole à Hartenneset-Taux, et la sœur de Roger Lepage, agée de 11 ans, Deux autres personnes, Moue Rogène Lepage épouse du conducteur, 26 ans, et Marie-José Blandin, 3 ans, petite fille d'Adrien Lepage, souffraient de blessures multiples. Le conducteur du camion était de son côté blessé au bras.

Les trois blessés ont été hospita-lisés à Soissens.

Au moment de l'accident, le lourd véhicule était charg, de puipe de betteraves et circulait pour le compts d'une sucrerie de Berreuil (Che).

compte d'une guerene de Berreuii (Oise).

La voiture de M. Roger Lepage est totalement hors d'usage.

Dans la matthée d'hier, le parquet de Sois ons se rendit sur les lieux de la collision pour procéder aux constatations d'usage.

Les corps des quatre victimes dars l'attente de leur transport à Chacrise. Hartznese-et. Taux ou

Chacrise, Hartennes-et.Taux ou Branges, ont été déposés dans l'ancienne râperie de Pouy, située en bordure du carrefour tragique







A UN CARREFOUR DE MORTEFONTAINE (AISNE)

TERRIBLE COLLISION ENTRE UN CAMION ET UNE AUTO

Quatre morts - Trois blessés

ANS la première partie de la nuit de dimanche à lundi, un terrible accident de la route a fait 4 morts et 3 blessés, à Mortefontaine, à une dizaine de kilonètres de Vic-sur-Aisne.

Il était déjà très tard lorsque au carrefour de Pouy, une coll-sion tragique opposa un camion d M. Williot, transporteur à Villers Cotterèts, et que condulsait M Jean Manka, 41 ans, de Buergue sur-Sambre, et la Dyna-Panham pilotée par M. Roger Lepage, 2 ans, ouvrier agricole, de Chacrise

L'automobile venait de Morte fontaine où son conducteur avai fait une visite à ses parents.

Le choc s'est produit en pleir milleu du carrefour avec le ca mion qui arrivait à gauche de la direction de Vic. Prise de plein fouet, la Panhard a distrators sur une vinetaine de

erise de pien fouet, la rannard à été trainée sur une vingtaine de mêtres environ et était devenue un amas de fermilles tordues lorsque le camienneur réuset à stopper

Un automobiliste arriva quel. Suite en nage 9

La voiture familiale Panhard de M. Roger Lepage est traînée sur une vingtaine de mètres avant que le camion puisse stopper.







A Branges

Une rue portera désormais le nom de Claude Lepage mort à 22 ans durant la guerre d'Algérie

Le 25 février 1958, dans la région de Constantine, où les combats font rage depuis le début du conflit algérien, un jeune parachutiste de 22 ans, Claude Lepage est mortellement blessé à la tête. Transporté d'urgence à la clinique d'Alger, il décédera, sans avoir repris connaissance le 5 mars suivant.

Le parachutiste Claude Lepage décède le 5 mars 1958 suite à une grave blessure à la tête reçue au combat dans la région de Constantine où les combats font rage depuis le début du conflit algérien.

Entre ces deux événements, vingt-cinq années se seront passées avant que, sur l'initiative de l'un des neveux du soltat tué, le village où ce dernier avait passé une partie de sa jeunesse, ne marque officiellement son souvenir et lui consacre le nom de l'une de ses rues. Un quart de siècle après sa mort, Claude Lepage est de nouveau présent par le souvenir dans ce hameau de Branges où, dimanche, se sont retrouvées de très nombreuses personnalités de l'arrondissement et, bien sûr, la famille de Claude Lepage, ainsi que l'ensemble des habitants de la commune.

Né à Villers-Cotterêts

Présidée par MM. Lefranc, député, de Follin, sous-préfet, Girod, sénateur et conseiller général du canton, Rossi, maire de Château-Thierry, et le colonel de La Rouzière, commandant le 67° R.I. de Soissons, cette cérémonie commémorative fut suivie par une foule nombreuse, au sein de laquelle on remarquait notamment les représentants des associations patriotiques, une délégation de l'Union nationale des parachutistes de l'Aisne, un détachement du 67° R.I. et la fanfare d'Oulchy, étaient également présents.

Ce fut M. Emile Fortier, maire d'Arcy-Sainte-Rstitue, commune à laquelle est aujourd'hui rattaché le hameau de Branges, qui, avant de dévoiler la plaque fixée à l'angle de la rue, prit la parole pour évoquer le souvenir de Claude Lepage. Se refusant à « raviver une époque doulou-reuse », M. Fortier, à l'adresse des générations nouvelles, évoqua également en quelques mots le conflit algérien dans lequel Claude Lepage allait trouver la mort. Originaire de Dampleux, près de Villers-Cotterêts, où il était né le 2 février 1936, il suivit ses parents, ouvriers agricoles, à Cuisy-en-Almont, puis à Branges. Devenutui-même ouvrier agri-cole, il tol le d'append le 1996 i que de Saissons appelé sous les drapeaux et affecté au 14º Régiment de chasseurs parachutistes basé à Toulouse. Le 22 février suivant, il embarquait pour Alger puis était dirigé, avec sa compagnie de combat sur Boufarik, puis dans le sud de l'Algérie, près de la frontière marocaine. Un an plus tard, opérant dans un secteur près de la frontière tunisienne où son régiment lutte contre les bandes locales, Claude Lepage est mortellement blessé au cours d'une opération dans le djebel à M'Ziouza. Son corps sera rapatrié quelques semaines plus tard à Soissons. Claude Lepage était titulaire de la Médaille Militaire et de la Croix de la Valeur Militaire.

Un « exemple à méditer »

Au terme de cette évocation, M. Fortier devait conclure : « que cet exemple soit médité par notre Le 25 septembre 1983, dimanche dernier, au hameau de Branges, ancienne commune aujourd'hui rattachée à celle de Arcy-Sainte-Restitue, le sous-préfet de Soissons, M. Christian De Follin, et le maire d'Arcy, M. Emile Fortier, dévoilent, sous le drapeau tricolore, le nom d'une nouvelle rue de Branges, la rue Claude Lepage

jeunesse actuelle qui semble vouloir limiter le temps du service national, ou essayer de l'éviter... Je pense qu'il est bon de rappeler que des jeunes gens comme eux sont partis sans discuter faire leur devoir, même si cela ne les enchantait pas ».

Venait ensuite l'heure de dévoiler la plaque commémorant le souvenir du soldat tué. Une prise d'armes et un hommage rendu à sa mémoire par l'ensemble des personnes présentes, vinrent clôturer cette cérémonie.



Devant la nouvelle plaque commémorant le souvenir de Claude Lepage, le sous-préfet, commissaire adjoint de la République M. de Follin, et M. Fortier, maire d'Arcy-Sainte-Restitue.





Inauguration de la rue Claude Lepage le 25 septembre 1983.



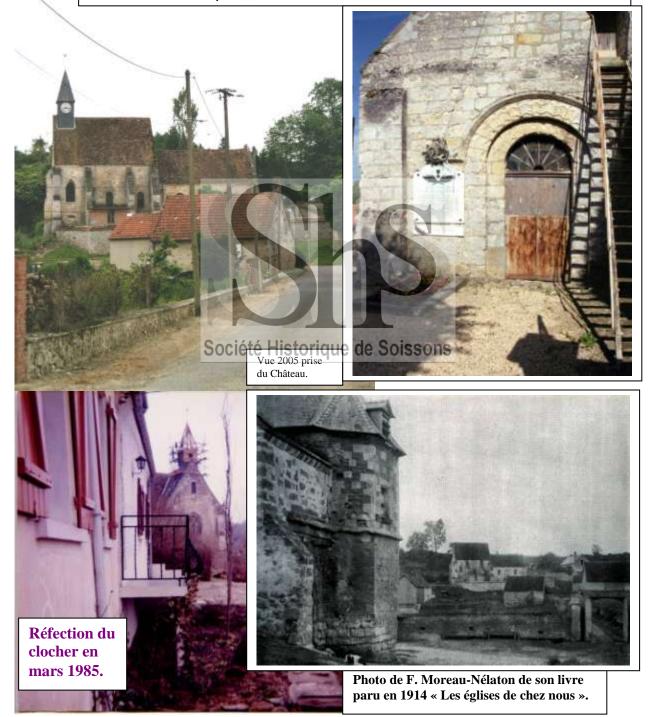




L'église St Martin

1866 dans le répertoire archéologique (canton d'Oulchy) de Stanislas Prioux et l'abbé Pécheur : « Eglise paroissiale de St Martin du XIIème, plan forme rectangulaire avec un bras droit carré en saillie dans lequel on pénètre par les 2 travées du chœur à droite. Longueur 20,80 m y compris le chevet ; largeur 5,90 m et 9,70 m en face de bras droit en saillie. Hauteur des voûtes du chevet, du chœur et bras droit 6,40 m et 5,50 m au plancher de la nef.

Le clocher n'existe plus ; contreforts en dehors »





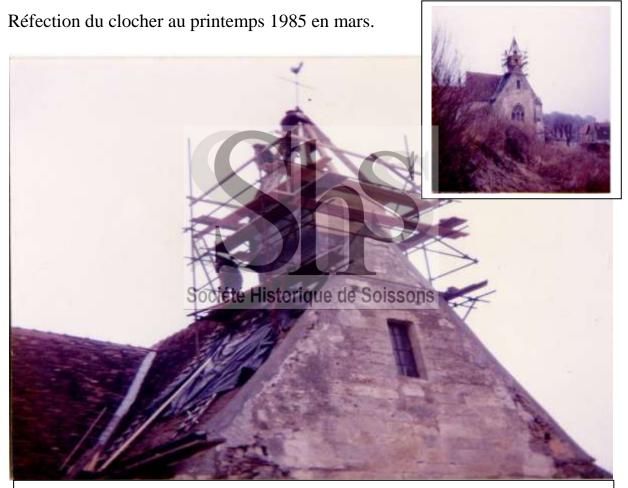


Façade de l'ancienne école-mairie.
Puis à la rentrée 1958-59, l'aile gauche est vendue et la mairie s'installe à droite, l'entrée est en haut des marches.
L'inscription MAIRIE peinte au-dessus de la porte est encore aujourd'hui visible.





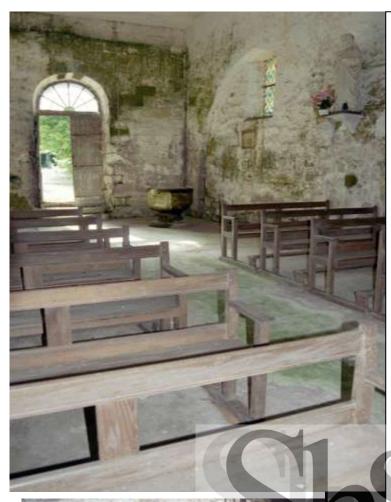
Les vitraux XIXème sont déposés en 2011. Leur restauration se fait en 2018-2019-2020.



Suite du rapport de visite du 10 mai 1896 :

« Le linge est blanchi, raccommodé renouvelé en temps utile avec beaucoup de soins par une jeune fille chrétienne dévouée. Les ornements sont réparés, toujours décents, autant que le permettent l'humidité et le manque de place. Promesse d'acheter les offices nouveaux pour remplacer les vieux missels et livres de chants. Les communions se font dans la paroisse ; les catéchismes se font à Arcy le dimanche et jeudi à 2h et 9h. Il est demandé que les enfants le fréquentent au moins 2 ans avant la communion. Revenus : pas de fondation. » Rapport établi par l'abbé Brotonne (curé d'Arcy) le 10 mai 1896.

Rapport du 8 mai 1923 : Signé par l'abbé Paquis, curé de Loupeigne et de Branges mentionnant qu'il y a 66 habitants, tous catholiques, que le confesional est commandé et que les vases sacrés sont conservés chez M. le maire.



Eglise rurale avec nef sans collatéraux ; église du XIIème ainsi qu'en témoigne le porche de style roman primitif, le portail plein cintre dont l'archivolte est guivrée entre les tores.

Fonds baptismaux en pierre sculptée du XIIIème.

Ci-contre photo 2004 prise par l'association des Archives Illustrées en vue de travaux de nettoyage et restauration de ce patrimoine par des bénévoles puis par des artisans locaux sous l'égide de la municipalité et du conservateur des M.H.

Imposte/porte, avant et après ces travaux.

Voir le chapitre

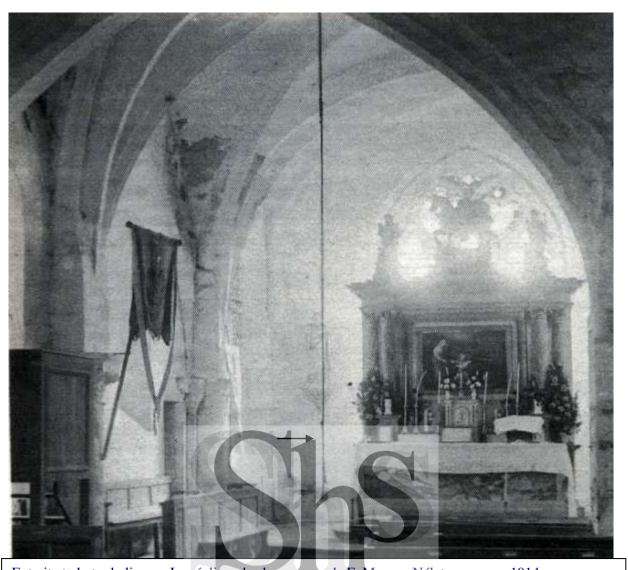
<u>L'Association 2004-2021</u>
En 2016, porte réalisée par
M. Mozin artisan de la
Malmaison, près de Laon Aisne.
Le vitrail de l'imposte réalisé par
l'artiste Laurence Weber de
Rozet St Alban (Aisne)





Société Historique de Sozas





Extrait et photo du livre « Les églises de chez nous » de F. Moreau-Nélaton paru en 1914, « L'église est « habillée » de ces ornements. Maître-autel du XVIIème surmonté de la statue de St Martin entre St Nicolas et St Roch (avec son chien qui lui lèche l'ulcère sur la cuisse ; saint anti-pestuel) ; (classé 5-12-1908). La corde de la cloche pend. »

Séance de Fabrique dans le presbytère d'Arcy, **le 21-11-1887** : « M. l'abbé Cardon vicaire général autorise la refonte de la cloche de l'église de branges qui a subi dernièrement une fêlure ». En séance **le 1^{er} juillet 1888** : « Il est enregistré que la municipalité de Branges prend en charge les frais d'installation de la nouvelle cloche entre autre la reconstruction de la charpente de soutènement et la réparation du pignon du clocher. » sont présents les marguilliers, Guyot (cultivateur à Servenay), le curé Roze, Lamy (cultivateur à Foufry), Gaudion maire d'Arcy et Mignolet.

Extrait du livre de L.B. RIOMET 1911 « Les cloches du canton » sur l'unique cloche de Branges : « L'an grâce 1888, le 19 août j'ai été bénite par M^r Henriet curé doyen d'Oulchy le Château, assisté de M M. Roze curé d'Arcy Ste Restitute (sic) et Cuny, curé de Loupeigne.

Fondue en 1702 ayant eu pour parrain et marraine Michel et Marie Daumale, descendants des d'Harzillemont, bienfaiteurs de l'église de Branges et augmentée d'un tiers par Mr Charles de Guinaumon, maire, mon nouveau parrain. Je fus refondue sous les noms de Marie-Louise-Charlotte-Olympe, Mme Fournier née Olympe Aubry, ma nouvelle marraine, Mr de Blavette,

Mme de la Ville-Baugé, Mlle Douville et le supérieur général de la Grande Chartreuse. Propriété de la Fabrique. »

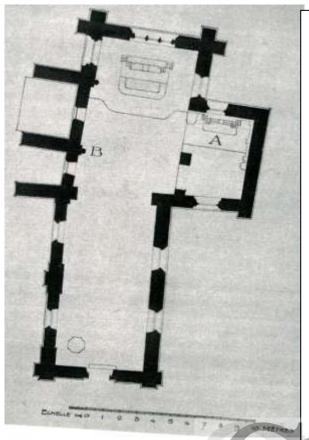
Décoration : Crucifixion - Vierge auréolée bras étendus - Evêque crossé et mitré, main droite sur la poitrine. Paul et Ch. Drouot, fondeurs à Douai Nord. »



L'inscription de l'ancienne cloche a été publiée de la façon suivante par M. de la Prairie : « Jay été bénite par Jacque Baudin, chanoine régulier de l'abbaye royale de St Jean des Vignes de Soissons et prieur curé de Branges ; elle est nommée Marie Louise par Mess^{re} Michel d'Aumale, chevalier seigneur de Branges parein et mareine Dame Marie-Louise d'Aumalles épouse de Mess^{re} François de Bouber chevalier seigneur de Faugenlieu Bovel etc. 1702. » Sic Sont présents L. Laurent Pinta, E. Picault, marguillier. L. Debarrgue, N. Lemoine, P. Floche, Une copie de cette inscription prise par M. Dufresnel, ancien maire, conservée dans les archives de la Fabrique de Branges, présente quelques variantes orthographiques sur les patronymes : BouVer, de Vaugenlieu, de Bard.

La cloche actuelle de 150 kg, est baptisée en 1921. Elle porte les inscriptions : Branges 1921 Parrain : Rabozzi Marraine : Ghislain Renée - Maire : Ghislain Gaston - Curé De Brotonne. 59 cm de diamètre et fondue chez le fondeur Armand Blanchet n° 237 rue St-Martin à Paris. **En 2004**, la corde de sonnerie de la cloche pend toujours...

Mais la différence entre l'année 1914 et l'année 2004 vient de la vétusté de l'édifice : personne ne s'aventurait à la faire sonner de peur que *le ciel lui tombe sur la tête* ou que M. le curé lui *sonne les cloches*! Depuis la fée *Electricité* est passée par là!





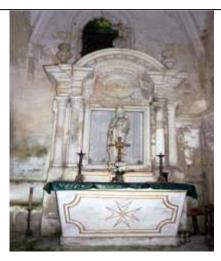
Plan Moreau-Nélaton - en B, ces 2 piliers XIIIème soutiennent la voûte du transept mais sont curieusement encastrés dans le mur démontrant que la construction du transept gauche était prévue. Cela met en évidence qu'il y a eu plusieurs périodes d'agrandissements qui ont entraîné la surélévation de la nef du XIIème bâtie à un retour de croisades, seule construction à l'origine où les premiers chrétiens se rassemblaient.

Puis, cette petite communauté est érigée en paroisse en 1221 ; aussi est-il sensé de penser que cela a entraîné ces travaux : un bas-côté pour les paroissiens en plus grand nombre disparu depuis et pour finir le chevet et les autels Renaissance : en A - vers 1731 comme le laisse supposer cette date peinte au dos du maître-autel.



En A- Retable de la chapelle de la vierge et panneaux sculptés contigus, époque Louis XIII (classé 20-12-1932).







N.B.: Cette souscription publique a aussi permis de financer la nouvelle porte d'entrée de l'église de Branges.

Société Historique de Soissons L'église St Martin de Branges a de nouveaux vitraux ...



...dont il faut découvrir la beauté et l'enchantement sur place ou lire l'histoire de leur restauration dans le chapitre de l'« Association » créée en 2004 et dissoute en mai 2021. C'est un résumé par le texte et l'image de l'activité associative des 'Archives Illustrées de la commune d'Arcy-Ste Restitue',

Mais en voici un aperçu pour finir ce chapitre.

Une souscription pour l'église ARTICLE 2017

ARCY-SAINTE-RESTITUE

Alors que le marché campagnard s'est installé dans les rues d'Arcy-Sainte-Restitue, l'association Archives illustrées a accueilli plusieurs dizaines de visiteurs dans l'église du village. En présentant de nombreux documents sur les activités de l'association, Mme Casta a évoqué le projet soutenu par la Fondation du Patrimoine de lancer une souscription populaire pour sauver l'église du hameau de Branges.

En 2011, les vieux vitraux du XIXsiècle ont été déposés et sont remplacés par des plaques de polycarbonate. Mais en 2017, les nouveaux vitraux sont toujours attendus. Des travaux qui porteront sur l'oculus (le centre du vitrail), son encadrement en pierre, son vitrail et sa grille de protection seront réalisés cette année pour la somme de 18 225 euros HT. Les autres baies seront restaurées à partir de 2018.



L'association des « Archives illustrées » accueillera le public à l'église de Branges, tous les samedis du mois de juillet,

pour un montant de 47 847 euros HT. Pour réaliser tous ces projets, la souscription qui est le mode d'action privilégié de la Fondation du

Patrimoine, va permettre de mobiliser le mécénat de particuliers et d'entreprises afin de compléter le financement public.

Nous sommes en 2017 et les 9 baies, la verrière du chevet carré et l'oculus de la chapelle seigneuriale sont toujours polycarbonatés ; seules la porte d'entrée et l'imposte financées par la souscription sont posées en septembre 2016



Photos de trois des dix anciens vitraux déposés pour cause de vétusté en 2011. Ils sont remplacés par des plaques de polycarbonates en attendant la pose des nouveaux dont le projet n'est pas à l'ordre du jour!

Les nouveaux vitraux...

La récupération des pièces des anciens vitraux a permis à l'artiste vitrailliste Laurence Weber le remontage de quatre vitraux pour la nef.









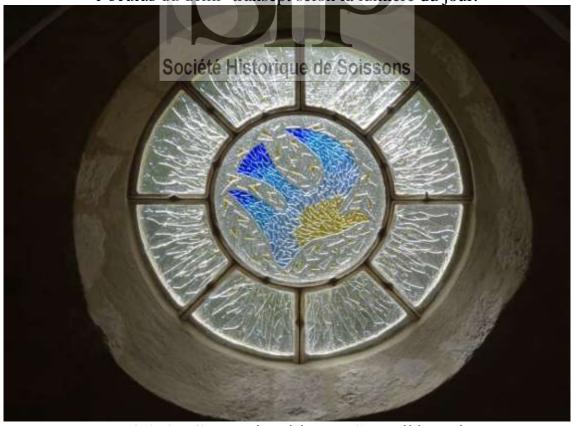




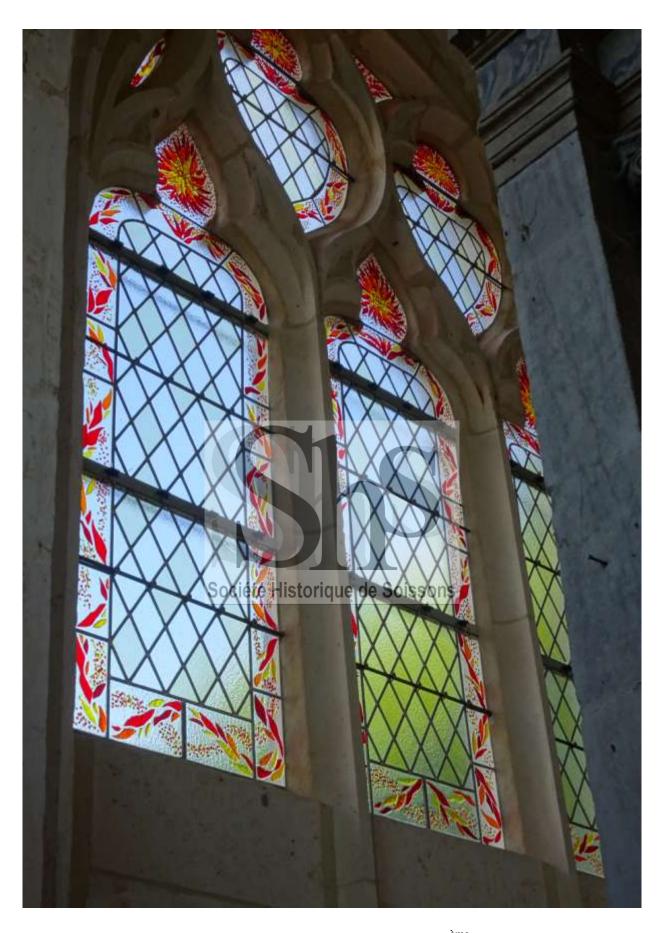
Si les quatre vitraux de la nef mettent en évidence sa maîtrise de la technique de restauration, les six autres vitraux sont 'pure créativité' et dénotent la sensibilité de l'artiste à capter la lumière puis à la restituer sur un support tangible pour nous sensibiliser à sa magie! C'est magistral, BRAVO l'artiste!



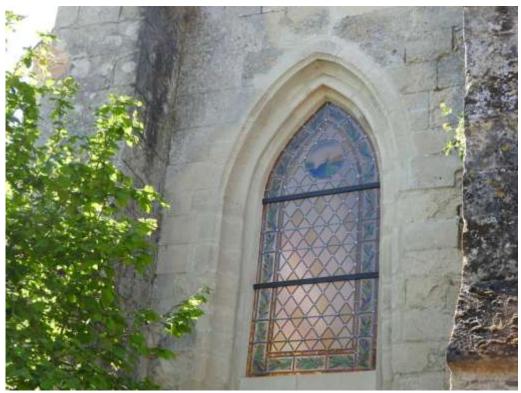
l'oculus du demi- transept selon la lumière du jour.



Ici, la lumière restitue l'image d'un œil humain, le message suggéré pourrait être de ne pas perdre de vue LA PAIX!



Verrière du chevet, derrière le maître-autel du XVIIème, figurant le FEU, Où flammèches et étincelles s'élèvent vers le ciel! Symbole de création du monde, de renaissance, de foi et de mort!



Ces nouveaux vitraux du chevet ont pour thème les quatre éléments : TERRE, EAU, AIR, FEU.

La lecture se fait dans le médaillon du vitrail. Utilisant la technique du verre fondu, le rendu de chaque élément est céleste!



Vue intérieure du vitrail de L'EAU sous une lumière différente que celle de sa vue extérieure (Photo ci-dessus, baie n° 1).



Vitrail du demi transept face à l'oculus.

Un des quatre vitraux de la nef.



2018-2019- Un grand MERCI à l'équipe de maçons et sculpteurs de l'entreprise Létoffé de Bucy- le Long Aisne, pour son intervention sur la consolidation des pierres et encadrements des baies et la mise à disposition des échafaudages à l'intérieur et celui à l'extérieur à l'artiste vitrailliste Laurence Weber de Rozet St Albin Aisne.

BRAVO les artistes- artisans!